

CAISSE CENTRALE DU CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE
3CIF



COMPTES INTERIMAIRES

AU 30 JUIN 2012

TABLE DES MATIERES

Rapport de gestion du Conseil d'administration au 30 juin 2012.	3
Comptes intermédiaires au 30 juin 2012	18
• Bilan	19
• Hors bilan	21
• Compte de résultat	22
• Annexe	23
• Tableau de flux de trésorerie	51
Rapport des Commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2012	52
Déclaration de la personne responsable	54

CAISSE CENTRALE DU CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE- 3CIF

Société anonyme au capital de 117.013 941 euros
26-28 rue de Madrid - 75008 PARIS
Siren 339 350 712 Rcs Paris

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 30 JUIN 2012

En dépit des décisions monétaires prises fin 2011, les tensions sur la dette des Etats de la zone euro et notamment dans les économies du sud sont restées sensibles tout au long du premier semestre 2012. Les développements de la situation en Grèce et en Espagne ont retardé la sortie de crise et confirmé la fragilité de l'économie européenne. Pour autant, si la rigueur et la réduction des déficits demeurent prioritaires pour la plupart des dirigeants européens, de nouvelles voix s'élèvent désormais pour exiger que ces mesures soient accompagnées d'une politique de relance ciblée de l'économie.

Dans un marché immobilier en contraction, le Crédit Immobilier de France avait affiché, en 2011, une progression de sa production de 2,60%. Ces bons résultats se sont confirmés dès le début de l'exercice 2012 et se sont accompagnés d'une restauration des marges du Groupe, la Caisse Centrale du Crédit Immobilier de France, chargée de son refinancement conjointement avec la société de crédit foncier CIF Euromortgage, enregistrant, pour sa part, dès les premières semaines de 2012, une réduction sensible de son spread sur les marchés secondaires.

C'est dans ce contexte que Moody's a décidé de publier le 15 février 2012, un communiqué annonçant qu'elle mettait sous surveillance avec possible dégradation, 114 banques et établissements financiers européens parmi lesquels la 3CIF dont la dégradation était annoncée comme pouvant aller jusqu'à 4 crans.

Notée de manière non sollicitée depuis de nombreuses années A1/P1 par Moody's Investors, la 3CIF avait sollicité le 25 janvier 2012, une notation officielle et Moody's avait alors confirmé la note A1/P1 qu'elle lui attribuait jusque là. L'agence a réaffirmé cette notation à l'occasion de l'émission par la 3CIF, le 9 février 2012 de son emprunt d'un milliard d'euros, le plus important réalisé depuis la création de la société.

Compte-tenu du rôle fondamental joué par la 3CIF dans le refinancement et les équilibres de trésorerie du Crédit Immobilier de France, le communiqué de Moody's du 15 février 2012 remettait en cause le modèle économique du Groupe (le "Groupe") reposant, en l'absence de dépôts, sur un appel au marché tributaire de la qualité de sa notation. Le Conseil d'administration de Crédit Immobilier de France - CIFD, la holding du Groupe a donc décidé de faire évoluer l'exercice de son activité vers un cadre garantissant sa pérennité, en retenant de façon prioritaire la solution d'un adossement à un autre établissement, ou toute autre solution permettant d'assurer une poursuite d'activité pérenne. Informées de ces éléments, les agences de notation ont analysé très attentivement la probabilité d'un soutien public qu'elles ont estimée extrêmement élevée, l'agence Fitch modifiant le 11 mai 2012 de négative à stable sa perspective, et l'agence Moody's rehaussant très significativement la note de soutien étatique. En conséquence, ni Fitch ni Moody's n'ont modifié les notes de long terme et de court terme de la 3CIF et les deux agences ont ainsi donné les délais nécessaires à la mise en place d'une solution susceptible de sécuriser la poursuite de l'activité du groupe Crédit Immobilier de France.

En application de la décision du Conseil d'administration de CIFD, une "Data Room" a été ouverte dès juin 2012 permettant aux établissements intéressés par la perspective d'un adossement du Crédit Immobilier de France de prendre connaissance de sa structure et de ses activités.

LE CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE

Organisme centenaire, le Crédit Immobilier de France s'est structuré, tout au long du vingtième siècle autour des Sociétés anonymes de Crédit Immobilier (les "SACI") dont les plus anciennes remontent à 1908. Aux termes de la loi n° 2006-1615 du 18 décembre 2006 ratifiant l'ordonnance du 25 août 2006 relative aux sociétés anonymes coopératives d'intérêt collectif pour l'accèsion à la propriété, les SACI ont été transformées en sociétés anonymes coopératives d'intérêt collectif pour l'accèsion à la propriété (les "SACICAP") avec, pour objet principal, la réalisation de toutes opérations d'accèsion à la propriété de l'habitat destinées à des personnes à revenus modestes et, à titre subsidiaire, la réalisation, notamment dans un objectif de mixité sociale, de toutes opérations d'aménagement destinées en tout ou partie à des opérations d'habitat ainsi que toutes opérations de constructions, de rénovation et de prestations de services liées à l'habitat. Les SACICAP sont autorisées à détenir, directement ou indirectement, des participations dans toute société ayant pour objet, soit la réalisation de toutes opérations d'habitat et de toutes prestations de services liées à l'habitat, soit la fourniture à toute personne physique de produits et services bancaires concourant aux opérations liées à l'habitat. Les SACICAP sont regroupées en une Union d'Economie Sociale pour l'Accèsion à la Propriété ("UES-AP") chargée, notamment de délivrer un avis conforme préalablement à toute prise et cession de participation directe ou indirecte des SACICAP.

Ce nouveau cadre législatif consacre les SACICAP comme opérateurs de proximité, dont le fort ancrage territorial s'appuie sur un actionnariat diversifié réparti en collèges dont l'un d'entre eux comprend impérativement des organismes HLM et un autre des collectivités territoriales et leurs groupements. Il attribue également aux SACICAP d'importantes missions sociales dans le cadre de conventions entre l'État et l'UES-AP. C'est ainsi que le 16 avril 2007, l'UES-AP a signé avec l'Etat une convention d'une durée de six ans prenant effet le 1^{er} janvier 2008. Après avoir constaté qu'en dépit d'un environnement économique et financier difficile les objectifs assignés aux SACICAP avaient été atteints sur la période intermédiaire de trois ans, l'Etat a souhaité compléter cette convention et la proroger jusqu'au 31 décembre 2017.

Aux termes du nouvel accord signé avec l'Etat le 8 décembre 2010, les SACICAP s'engagent désormais à :

- initier sur l'ensemble du territoire national divers programmes immobiliers portant sur la construction de 25.000 logements en accèsion sociale à la propriété - sous forme d'habitat groupé ou individuel - sur une période de dix ans courant à compter du 1^{er} janvier 2008,
- employer chaque année aux missions sociales qui leurs sont confiées par l'Etat (accèsion à la propriété, amélioration et mise aux normes de l'habitat des populations modestes, âgées ou handicapées, lutte contre la précarité énergétique), une somme au moins égale au tiers de leur bénéfice distribuable, avec un objectif global et collectif de financement en dix ans compris entre 340 et 500 millions d'euros.

Tout en conservant une structure de droit privé, les SACICAP sont ainsi parvenues à conforter le rôle qui a toujours été le leur, celui de partenaire fidèle de l'Etat dans la mise en œuvre de sa politique de développement et de revitalisation de l'habitat social.

Concernant plus particulièrement les activités crédit et distribution des prêts immobiliers, l'article 3 de la loi du 18 décembre 2006 a décidé leur regroupement au sein d'un nouveau réseau (le "Réseau" ou le "Groupe") qui conserve la dénomination "Crédit Immobilier de France" composé de l'ensemble des entités concourant à la réalisation des activités de prêts du précédent réseau. Ces entités sont principalement représentées par CIFD et les établissements de crédit qu'elle contrôle : la Caisse Centrale du Crédit Immobilier de France - 3CIF, CIF Euromortgage, les 11 SFR et BPI.

Au sein de ce nouveau Réseau, CIFD, filiale à 100% des SACICAP se voit conférer le statut d'organe central au sens de la loi bancaire.

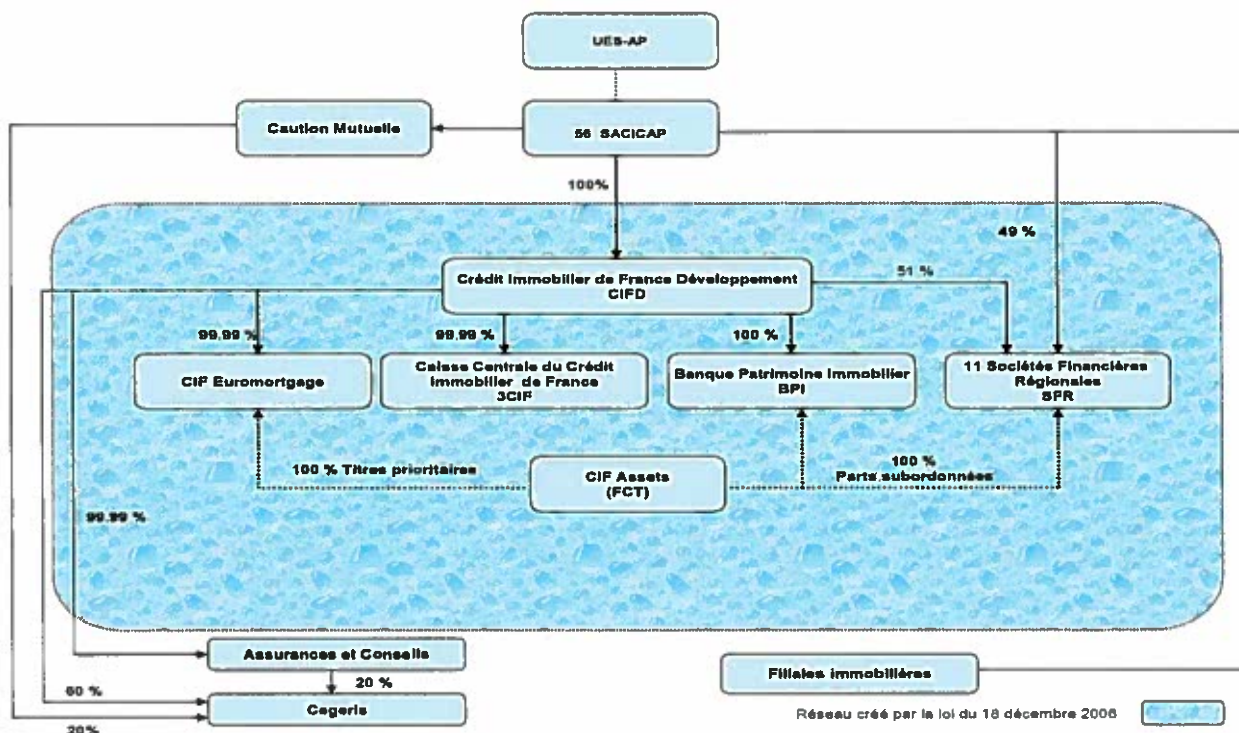
Les filiales financières opérationnelles (les "Filiales Opérationnelles") constituées des SFR et de BPI demeurent, comme précédemment, en charge de la distribution des crédits immobiliers aux particuliers, couvrant largement les différents segments de clientèle tout en conservant une compétence forte sur les ménages à revenus modestes.

CIF Euromortgage et la 3CIF demeurent, pour leur part, en charge d'apporter à ces Filiales Opérationnelles les ressources nécessaires à leurs activités prêteuses.

Ce dispositif est complété de la Caution Mutuelle du Crédit Immobilier de France, organisme habilité à délivrer des garanties financières liées à l'exercice des activités immobilières, d'Assurances et Conseils et de Cegeris, cabinets de

courtage et d'expertise en assurances. Trouve enfin sa place dans l'architecture du Réseau et notamment dans son processus de refinancement, CIF Assets, le fonds commun de titrisation (le "FCT") interne du Crédit Immobilier de France.

Au 30 juin 2012, la structure du Réseau du Crédit Immobilier de France issue de la loi du 18 décembre 2006 est la suivante :



LA 3CIF - LA BANQUE DU CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE

Etablissement de crédit agréé en qualité de banque, la Caisse Centrale du Crédit Immobilier de France – 3CIF est en charge des trois principales missions suivantes :

- le refinancement à court terme du Groupe ainsi que - pour la part non assurée par CIF Euromortgage - son refinancement à moyen et long terme,
- la négociation et l'achat sur les marchés des instruments financiers nécessaires à la couverture du risque de taux et de change des membres du Groupe,
- la gestion des réserves de liquidité du Groupe.

Au service du Groupe, la 3CIF n'exerce pas d'activité pour compte propre. Elle ne prend aucune position spéculative et ne détient aucune exposition directe ou indirecte sur des actifs à risque ou toxiques.

A - REFINANCEMENT

1°- EMISSIONS :

A - EMISSIONS ET RESSOURCES A LONG ET MOYEN TERME

Au cours du premier semestre 2012 la 3CIF a émis un emprunt public d'un montant d'un milliard d'euros à 18 mois réalisé le 9 février 2012. Compte tenu de l'annonce de Moody's du 15 février 2012, la 3CIF n'a plus fait ensuite appel au marché obligataire.

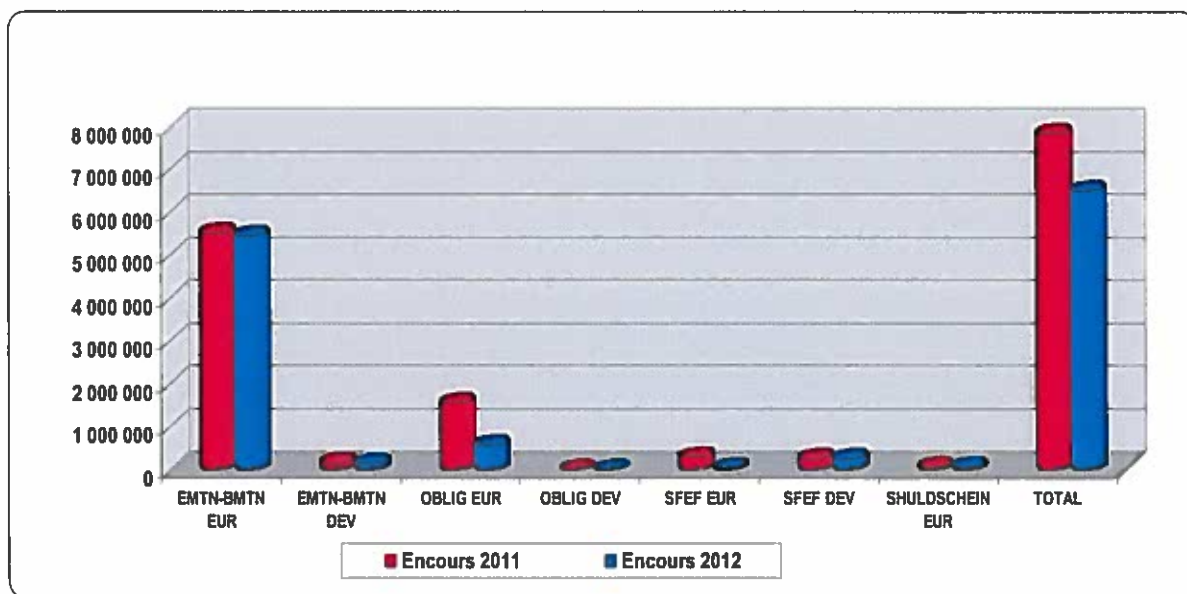
Au cours du premier semestre 2012, la 3CIF a procédé au remboursement de plusieurs de ses emprunts arrivés à échéance pour un montant de 2,04 milliard d'euros et, dans le cadre de la gestion de sa dette, au remboursement anticipé de plusieurs placements privés à concurrence de 267 millions d'euros.

Compte tenu de ces diverses opérations, l'encours de la dette à moyen et long terme de la 3CIF représentée par un titre auquel il convient d'ajouter un reliquat de 290,73 millions d'euros de ressources levées en 2008 et 2009 auprès de la Société de financement de l'économie française - SFEF, ressort, au 30 juin 2012, à 6,46 milliards d'euros contre 7,78 milliards d'euros au 31 décembre 2011, soit une baisse de 17%.

Au 30 juin 2012, la dette obligataire de la 3CIF demeure majoritairement libellée en euros. Conformément aux règles de gestion que s'impose la société, la dette en devise est immédiatement swapée en euros.

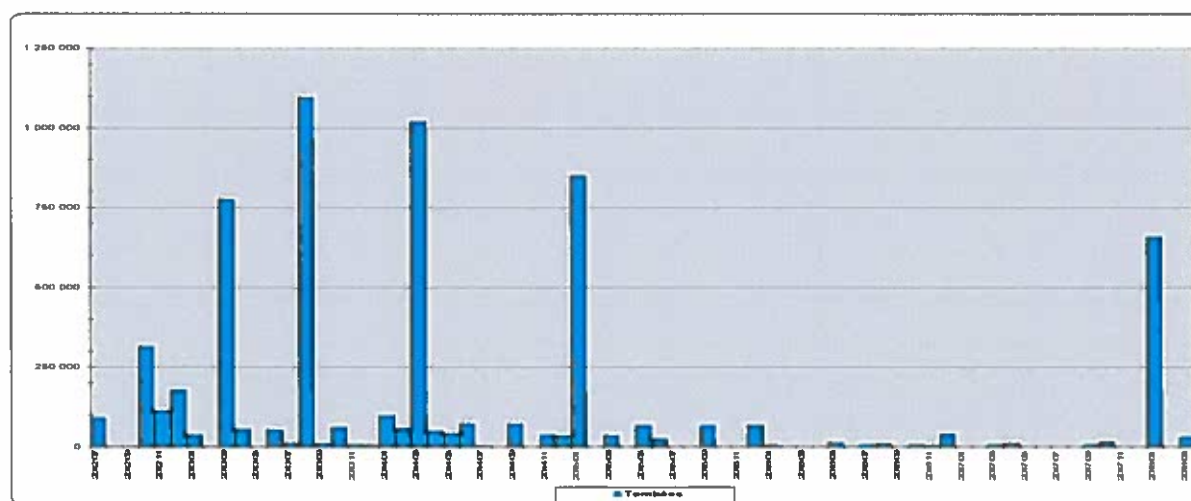
Entre le 31 décembre 2011 et le 30 juin 2012, la répartition euro/devise de la dette à moyen et long terme de la 3CIF avait évolué de la manière suivante :

Répartition de l'encours de la dette MLT du 31/12/11 au 30/06/12



A la clôture du premier semestre 2012, l'échéancier de la dette à moyen et long terme de la société représentée par un titre présente le profil suivant :

Echéancier de la dette à moyen et long terme de la 3CIF au 30 juin 2012



B - EMISSIONS ET RESSOURCES A COURT TERME

La 3CIF refinance ses besoins à court terme principalement au travers de ses programmes d'émission de titres de créances négociables. Elle est notamment restée active sur le marché des certificats de dépôt tout au long du premier semestre 2012, l'encours nominal de ses émissions s'élevant à 7,29 milliards d'euros au 30 juin 2012 contre 5,62 milliards d'euros au 31 décembre 2011. Cette hausse résulte principalement d'une augmentation des opérations internes réalisées avec CIF Assets et CIF Euromortgage. En capitaux moyens les ressources à court terme représentées par un titre apparaissent en hausse à 6,44 milliards d'euros au 30 juin 2012 contre 5,36 milliards d'euros au 31 décembre 2011.

La 3CIF a également bénéficié de diverses liquidités obtenues dans le cadre de prêts à terme, d'opérations au jour le jour et de pensions conclues sur le marché interbancaire, l'ensemble de ces ressources présentant un encours de 11,81 milliards d'euros à la fin du premier semestre 2012 contre 7,47 milliards d'euros au 31 décembre 2011. Ces ressources sont principalement constituées, au 30 juin 2012, de 2,84 milliards d'euros de prêts à terme consentis par les filiales Opérationnelles, de 1,22 milliard d'euros provenant du prêt à court terme consenti par CIF Euromortgage et garanti par un ensemble de créances éligibles aux sociétés de crédit foncier dans les termes de l'article L.211-38 du Code, et d'un concours de 2,72 milliards d'euros résultant de la mobilisation, par la 3CIF d'un ensemble de créances hypothécaires en application des dispositions des articles L.313-42 et suivants du même Code. Par ailleurs, 152,53 millions d'euros résultaient d'emprunts à court terme souscrits en dehors du Groupe.

Enfin, depuis mai 2012, la 3CIF bénéficie également d'un refinancement banque centrale représentant, au 30 juin 2012, un encours de 1,08 milliard d'euros.

C - ENCOURS DE LA DETTE DE LA 3CIF

Toutes devises et toutes maturités confondues, la dette de la 3CIF ressort, au 30 juin 2012 à un encours nominal de 25,60 milliards d'euros.

2° - MISE A DISPOSITION DES RESSOURCES :

Depuis le second semestre 2006, les sociétés du groupe se refinancent auprès de la 3CIF majoritairement dans le cadre de la ressource "evergreen", autorisation de découvert bancaire sans limitation de durée mais qui, en cas de résiliation du contrat, se transforme, à concurrence du montant du découvert constaté au jour de cette résiliation, en prêt à 7 ans remboursable *in fine*. Ce mécanisme qui offre une grande souplesse d'utilisation permet aux sociétés du Groupe de disposer, à tout moment et à concurrence de leurs besoins réels, des liquidités nécessaires à leur production de prêts. Ainsi le recours des sociétés à cette ressource augmente-t-il régulièrement au fil de l'eau jusqu'à atteindre son maximum la veille du rechargement de CIF Assets pour se réduire ensuite dès réception des sommes reçues lors de ce rechargement pour augmenter à nouveau, au fur et à mesure de la nouvelle production des sociétés et ce jusqu'au nouveau rechargement de CIF Assets. L'encours moyen de cette ressource livrée au cours du premier semestre 2012 s'établit à 4,64 milliards d'euros contre 3,15 milliards d'euros au titre de l'exercice 2011, l'encours total ressortant respectivement aux 30 juin 2012 et 31 décembre 2011 à 8,32 milliards d'euros et 7,77 milliards d'euros. Les conventions conclues avec les sociétés du groupe dans le cadre de la mise à disposition de la ressource evergreen prévoient que la 3CIF peut demander aux bénéficiaires des garanties sous forme de remises de créances dans les conditions mentionnées à l'article L.211-38 du Code.

Parallèlement à la ressource evergreen, la 3CIF a mis à la disposition des sociétés du Groupe, pour un encours ressortant à 7,18 milliards d'euros au 30 juin 2012, diverses autres ressources principalement constituées de prêts à court terme collatéralisés et de divers crédits de trésorerie.

La 3CIF détient également une série de prêts consentis à CIFD dont l'encours ressort, au 30 juin 2012, à 2,1 milliards d'euros.

Compte tenu de l'ensemble de ces opérations et des opérations anciennes conclues antérieurement à la mise à disposition de la ressource evergreen, l'encours total des prêts livrés par la 3CIF s'établit à 17,61 milliards d'euros au 30 juin 2012 contre 17,02 milliards d'euros au 31 décembre 2011.

B - FOURNITURE D'INSTRUMENTS DE COUVERTURE

La seconde mission de la 3CIF consiste à livrer aux entités du Crédit Immobilier de France les instruments de couverture nécessaires à leur immunisation aux risques de taux et de change. A ce titre, la 3CIF a vendu, au cours du

premier semestre 2012 un ensemble d'instruments financiers à terme pour un montant notionnel de 107,43 milliards d'euros contre 189,33 milliards d'euros au cours de l'exercice 2011

**Instruments financiers vendus au groupe par la 3CIF
Aux 31 décembre 2011 et 30 juin 2012**

Produits vendus aux sociétés du Groupe	31 décembre 2011 (millions €)	30 juin 2012 (millions €)
Ventes de Caps	670	0
Ventes de FRA	2 492	10 311
Ventes de Swaps de taux LT	1 881	0,175
Ventes de Swaps de taux CT	184 283	97 120
Total notionnel	189 326	107 431

Les swaps d'une durée inférieure à 1 an qui constituent l'essentiel des produits de couverture vendus par la 3CIF ont principalement bénéficié à CIF Euromortgage.

C - GESTION DES LIQUIDITES DU GROUPE

La 3CIF a enfin pour troisième mission de constituer et de gérer les réserves de liquidité du Crédit Immobilier de France à concurrence, au minimum, du montant des fonds propres consolidés de celui-ci afin de lui permettre de poursuivre ses activités prêteuses même en cas d'impossibilité temporaire de lever des ressources sur les marchés.

Le volume des réserves de liquidités a fortement progressé entre le 31 décembre 2011 et le 30 juin 2012 passant de 2,24 milliards d'euros à la clôture de l'exercice 2011 à 5,84 milliards d'euros à la fin du premier semestre 2012. Cette croissance est principalement due à l'acquisition par la 3CIF d'obligations foncières émises par CIF Euromortgage pour un montant de 3,7 milliards d'euros.

Au cours du premier semestre 2012, la 3CIF a, en dehors des covered bonds, investi en titres d'Etat et assimilés pour 17 millions d'euros et en titres bancaires pour 50 millions d'euros.

Nettes des acquisitions réalisées au cours du semestre et des titres arrivés à échéance, les réserves de liquidités sont investies, au 30 juin 2012 :

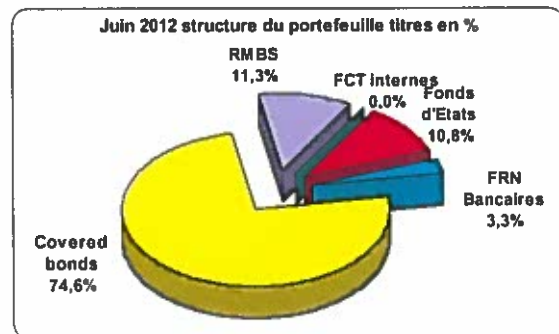
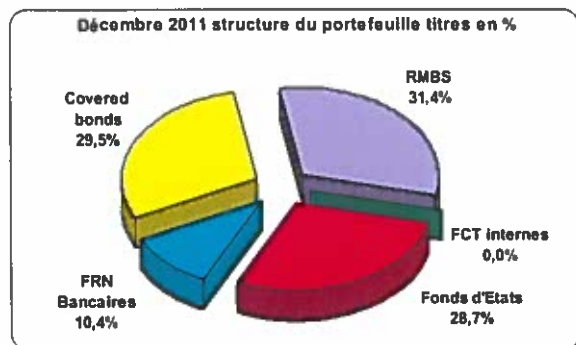
- dans des fonds d'Etat pour 634,15 millions d'euros contre 642,15 millions d'euros au 31 décembre 2011,
- dans des FRN bancaires pour 190 millions d'euros contre 232 millions d'euros au 31 décembre 2011,
- dans des "covered bonds" et titres assimilés notés AAA pour 4,36 milliards d'euros contre 660 millions d'euros au 31 décembre 2011,
- à concurrence de 661,31 millions d'euros contre 703,27 millions d'euros au 31 décembre 2011, dans des Residential mortgage backed securities (RMBS) pour la plupart, éligibles aux opérations de mobilisation de la Banque Centrale Européenne. Les RMBS sont exclusivement représentatifs de titrisations primaires de crédits hypothécaires accordés à des particuliers. Ils ne sont, pour aucun d'entre eux, adossés à des actifs issus de la consolidation ou du repackaging de titrisations multiples. Il ne sont pas davantage représentatifs de crédits immobiliers à risque distribués aux Etats-Unis. Au 30 juin 2012, l'ensemble des RMBS détenus par la 3CIF justifie au moins d'une notation AA- délivrée par une agence de notation à l'exception du RMBS irlandais et des RMBS portugais.

Compte tenu de la souscription par la 3CIF des obligations foncières émises par CIF Euromortgage, l'encours des réserves de liquidités s'est accru de 3,61 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2011. Au 30 juin 2012, ce portefeuille était, pour l'essentiel, déposé en garantie par la 3CIF dans le cadre des opérations de refinancement qui lui ont été consentis par les banques centrales.

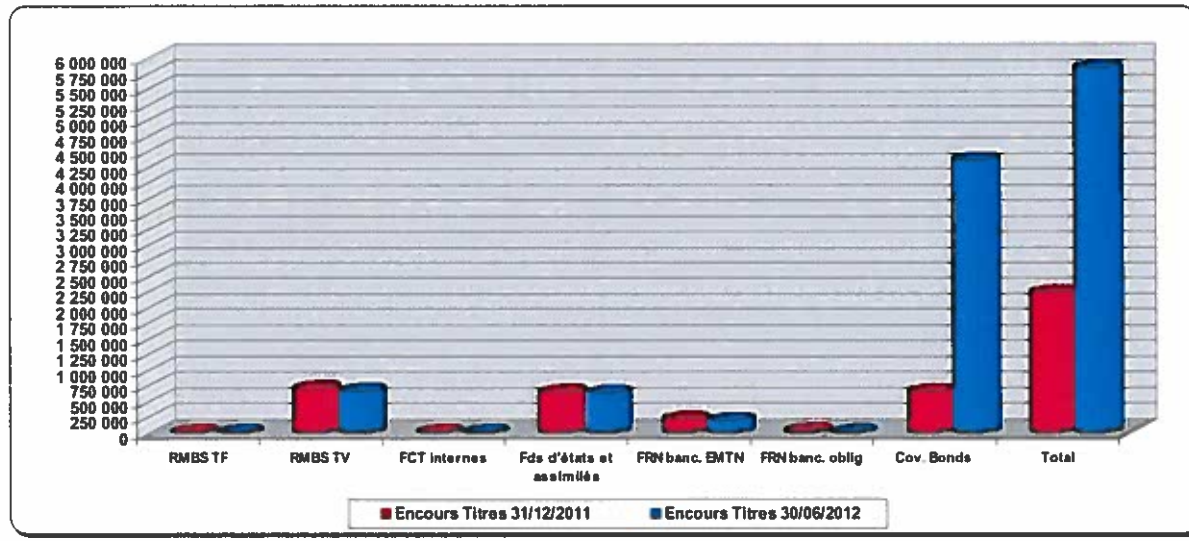
**Encours et capitaux moyens de la réserve de liquidités
au 30 juin 2012**

Titres	Capitaux moyens au 31/12/11	Encours au 31/12/11	Capitaux moyens au 30/06/12	Encours au 30/06/12
- RMBS taux fixe	0	0	0	0
- RMBS taux variable	807 326	703 026	680 787	661 309
- Titrisations externes	807 236	703 026	680 787	661 309
- CIF Assets parts A	75 670	0	98 213	0
- Titrisations internes	75 670	0	98 213	0
Total RMBS	882 997	703 266	779 000	661 309
- Fonds d'Etat	664 243	642 147	630 334	634 147
Total fonds d'Etat	664 243	642 147	630 334	634 147
- FRN bancaires EMTN	262 729	212 000	219 055	190 000
- FRN bancaires obligations	101 986	20 000	3 407	0
Total FRN bancaires	364 715	232 000	222 462	190 000
- Covered bonds	589 822	660 000	2 694 615	4 360 000
• dont covered bonds externes	133 589	155 000	155 000	155 000
• dont obligations foncières internes	456 233	505 000	2 539 615	4 205 000
Total réserve de liquidités (hors titrisations internes)	2 426 106	2 237 412	4 228 197	5 845 456
Total réserve de liquidités	2 501 776	2 237 412	4 326 410	5 845 456

**Structure de la réserve de liquidités
aux 31 décembre 2011 et 30 juin 2012**



**Evolution de la réserve de liquidités
du 31 décembre 2011 au 30 juin 2012**



Au cours du premier semestre 2012, la 3CIF a également réalisé un certain nombre d'opérations de placements à court terme de ses excédents de liquidité :

- des dépôts à une semaine pour un montant moyen de 319 millions d'euros principalement accordés à la BCE,
- des prêts JJ pour un encours moyen sur le semestre de 685 millions d'euros essentiellement accordés à la BCE.

Au 30 juin 2012, l'encours de ces placements à court terme auprès de la BCE est nul. A cette même date, la 3CIF disposait d'un solde en compte courant s'élevant à 79 millions d'euros,

Enfin, la 3CIF avait effectué depuis le début de l'exercice 2012, diverses remises en garanties effectuées auprès de contreparties sur opérations de marché à terme pour un montant ressortant, au 30 juin 2012, à 2,63 milliards d'euros.

GESTION DES RISQUES

Les deux risques principaux auxquels se trouve confrontée la 3CIF sont les risques financiers et les risques de contrepartie.

A - Risques financiers

Les risques financiers font l'objet d'une gestion spécifique (gestion actif/passif ou Assets/Liabilities Management : ALM).

Le Conseil d'administration de CIFD décide les limites de risques financiers au niveau du Groupe consolidé, de son réseau et de ses organes centraux ; il approuve les conventions de gestion actif-passif. Limites et conventions sont décidées sur proposition du Comité des Risques Financiers du Groupe (CRFG) et sont revues au moins annuellement. Le CRFG est en charge du pilotage de la gestion des risques financiers du Groupe CIF. Il est présidé par le Président Directeur Général du Conseil d'administration de CIFD. Ce comité propose, au moins annuellement au Conseil d'administration de CIFD, la révision des conventions de gestion actif-passif et des limites de sensibilités au risque de taux. Ce comité analyse au moins trimestriellement les expositions aux risques financiers du Groupe consolidé, de son réseau et de ses organes centraux.

Les décisions du CRFG sont mises en œuvre sous la supervision de la direction financière du Groupe.

1° - Risque d'illiquidité

La liquidité du Groupe est gérée sur base consolidée.

Les besoins de liquidité du Groupe sont couverts de façon centralisée par CIF Euromortgage et par la 3CIF. Les filiales financières ne peuvent pas recourir à un endettement externe, sauf dérogation accordée par la Direction financière du Groupe.

Les besoins de financement du Groupe sont essentiellement couverts par des emprunts à moyen et long terme. Ainsi, le Groupe hiérarchise ses accès au refinancement en privilégiant les émissions d'obligations foncières (financement sécurisé) via CIF Euromortgage et les emprunts obligataires émis par la 3CIF (senior unsecured). Une partie du refinancement peut être réalisée à court terme sur le marché interbancaire (émissions de certificats de dépôts ou réalisation de pensions). Enfin, le Groupe qui dispose d'actifs éligibles, peut participer aux appels d'offres de la Banque Centrale Européenne.

Au 31 décembre 2011, le Groupe n'était pas emprunteur auprès de la BCE.

Les financements du Groupe sont calibrés afin de lui permettre d'être autonome vis-à-vis des marchés pendant une période d'au moins 6 mois en tenant compte de l'évolution prévisionnelle des postes de bilan (croissance de l'encours et remboursements des lignes de refinancement) et des réserves de liquidité mobilisables, pour l'essentiel, aux appels d'offre de la BCE.

Dans le cas où le marché des obligations foncières se fermerait, CIF Euromortgage souscrirait aux titres créés par le Groupe dans le cadre des rechargements semestriels de CIF Assets et émettrait des obligations foncières. Ces titres éligibles au refinancement par la BCE, seraient souscrits par la 3CIF et viendraient renforcer l'encours de réserves de liquidité du Groupe. Cette faculté est utilisée par le Groupe depuis février 2012.

Ces règles ont été respectées par le Groupe jusqu'au début du premier semestre 2012. Toutefois et compte tenu du contexte dans lequel le Groupe évolue depuis et de sa décision de ne plus faire appel, dans l'immédiat, aux marchés obligataires, sa liquidité est assurée, pour l'essentiel, par des tirages de la 3CIF auprès des banques centrales.

Risque de taux

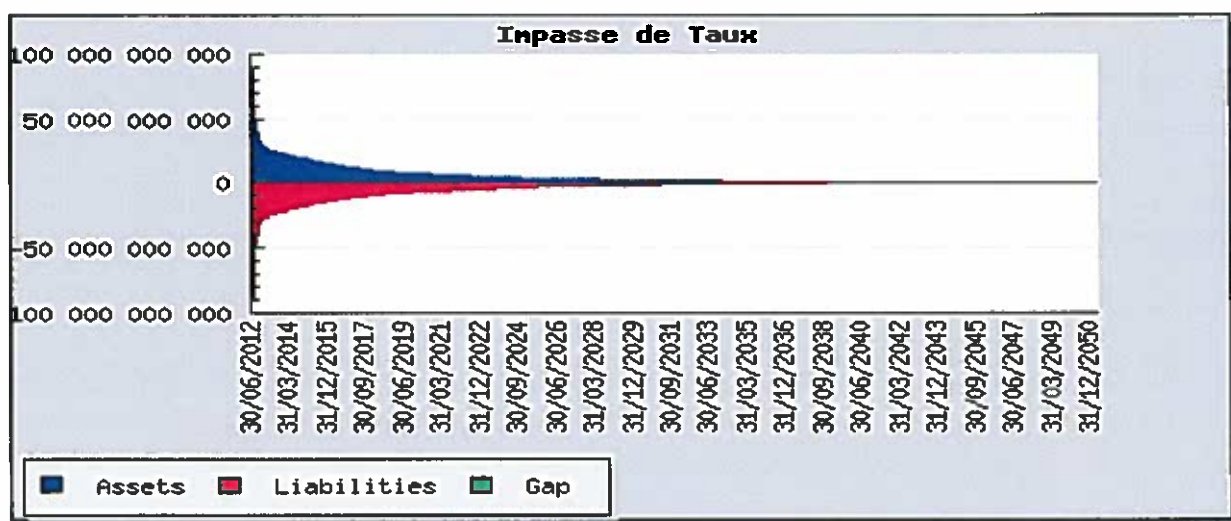
En l'absence d'opérations pour compte propre, les limites de risque de taux de la 3CIF sont extrêmement réduites. Le risque de taux est mesuré dans le cadre des normes de gestion actif-passif du Groupe et d'une méthodologie déterminée par le comité des risques financiers Groupe.

Les limites sont fixées au niveau du Groupe consolidé et sont déclinées au niveau de chaque filiale. Ces limites sont ainsi consignées au paragraphe 4.3 du Livre 4 du Règlement Intérieur du Groupe validé par le Conseil d'administration de CIFD du 27/11/2007.

Dans le cadre de la révision annuelle de ces limites, le Conseil d'administration de CIFD a, lors de sa réunion du 12 juillet 2011, décidé des limites suivantes en vigueur à partir du 15 juillet 2011 :

- La sensibilité du résultat de la 3CIF à une translation de la courbe de taux de +/- 1% doit être inférieure à 5 millions d'euros.
- La sensibilité de la valeur actuelle nette du bilan de la 3CIF à une translation de la courbe de taux de +/- 2% doit être inférieure à 36 millions d'euros.

Au 30 juin 2012, l'impasse de taux de la société présentait le profil suivant :



A cette date, les sensibilités de la 3CIF s'établissent ainsi :

- la sensibilité du résultat ressort à 5,16 millions d'euros, en léger dépassement par rapport à la limite fixée à 5 millions d'euros ;
- la sensibilité de la VAN du bilan s'établit à 69,02 millions d'euros et ne respecte donc pas la limite fixée à 36 millions d'euros.

Cette situation a été, depuis, régularisée.

Risque de change

Aucune filiale du groupe n'est autorisée à prendre de positions de change.

Les émissions d'emprunts, de la 3CIF, libellées en devises donnent lieu, dès leur réalisation, à la conclusion de swap lui assurant une couverture immédiate de son risque de change.

B - LE RISQUE DE CREDIT SUR LES CONTREPARTIES FINANCIERES

La 3CIF ne distribue pas de crédits aux particuliers. Les concours qu'elle accorde aux sociétés du Groupe sont couverts par le mécanisme de solidarité interne. En revanche, elle est exposée aux risques de crédit sur les contreparties financières externes au Groupe. Ces risques résultent pour l'essentiel, de l'acquisition par la 3CIF de titres et valeurs dans le cadre de la gestion de ses réserves de liquidité et du placement de ses excédents de trésorerie ainsi que des instruments financiers à terme - swaps, caps, floors, etc ... - achetés dans le cadre de la couverture des risques financiers du Groupe.

Ces instruments financiers à terme sont tous souscrits dans le cadre de la gestion du bilan, avec pour unique objectif la couverture des positions.

Chaque contrepartie financière fait l'objet d'une notation interne au Crédit Immobilier de France, ce système étant conforté par les notes attribuées par les agences spécialisées (Moody's, Fitch, S&P). L'échelle de notation interne est comparable à celle des agences de notation avec les signes de S&P.

La 3CIF s'impose de ne traiter, sauf exception justifiée, qu'avec les contreparties dont la notation long terme est, au moins, égale à A-.

En vue d'une meilleure appréciation de son risque, le Crédit Immobilier de France a développé, courant 2009, un outil lui permettant de simuler divers scénarii de stress sur son portefeuille de RMBS. Les simulations opérées font apparaître un niveau de risque satisfaisant. A titre d'exemple, les pertes évaluées dans le cas d'un scénario de stress impliquant une

sinistralité très élevée et une baisse de 20% à 50% de la valeur des biens immobiliers demeurent marginales comparativement à l'encours total.

La 3CIF conclut, par ailleurs, des opérations sur instruments financiers à terme avec plusieurs contreparties bancaires. Ces opérations sont réalisées dans le cadre d'une convention de type ISDA ou FBF complétée par une annexe "Remise en Garantie" aux termes de laquelle la partie qui est en risque sur l'autre peut lui demander le versement d'espèces ou de titres en garantie de ce risque déduction faite, s'il y a lieu, de la franchise prévue au contrat.

Dans le cadre de ces opérations, la 3CIF a régulièrement effectué des remises à ses contreparties pour un encours s'établissant, à la clôture du premier semestre 2012 à 2,63 milliards d'euros. Durant la même période, elle a reçu des dépôts de ses contreparties pour un encours ressortant, à la même date, à 76,06 millions d'euros.

RESULTATS FINANCIERS

1 - COMPTE DE RESULTAT

Le produit net bancaire de la 3CIF s'établit en forte hausse au 30 juin 2012 à 34,76 millions d'euros contre 19,64 millions d'euros au 30 juin 2011 et 38,36 millions d'euros au 31 décembre 2011.

Les intérêts et produits assimilés s'élèvent, au 30 juin 2012, à 908,01 millions d'euros contre 823,37 millions d'euros au 30 juin 2011 et 1,70 milliard d'euros au 31 décembre 2011. Par rapport au 30 juin 2011, ces produits enregistrent une hausse de 15,9 millions d'euros du revenu des actifs - eux-mêmes en forte augmentation par rapport au 31 décembre 2011 - et une augmentation de 33,9 millions d'euros sur les concours accordés aux sociétés du Groupe. Les intérêts et charges assimilées ressortent à 875,10 millions d'euros au 30 juin 2012 contre 807,24 millions d'euros au 30 juin 2011 et 1,66 milliard d'euros au 31 décembre 2011. La hausse enregistrée par rapport au 30 juin 2011 résulte principalement d'une hausse des charges de la dette à moyen et long terme et de celles de la dette interbancaire.

Les commissions perçues enregistrent une légère progression passant de 1,25 million d'euros à 1,26 million d'euros tandis que les commissions payées s'établissent en baisse sensible à 707 milliers d'euros contre 838 milliers d'euros à pareille date de l'exercice précédent.

Les charges générales d'exploitation ressortent en hausse à 6,42 millions d'euros au 30 juin 2012 contre 6,02 millions d'euros au 30 juin 2011 et 11,05 millions d'euros au 31 décembre 2011. Contribuent principalement à cette augmentation des charges, les taxes : taxes sur les risques systémiques, taxe sur la contribution sociale de solidarité des sociétés (ex Organic) et contribution économique territoriale.

Le résultat brut d'exploitation s'établit, à la clôture du premier semestre 2012, à 28,34 millions d'euros contre 13,62 millions d'euros au 30 juin 2011 et 27,31 millions d'euros au 31 décembre 2011.

Déduction faite d'une dotation en coût du risque de 1,00 million d'euros au titre de la contribution de la 3CIF aux pertes des GIE internes au Crédit Immobilier de France, le résultat d'exploitation ressort à 27,34 millions d'euros.

Après enregistrement d'un gain sur immobilisations de 1,39 millions d'euros et d'un impôt sur les bénéfices de 9,55 millions d'euros, le résultat net s'établit, à la clôture du premier semestre 2012 à 19,15 millions d'euros.

2 - BILAN

Le total du bilan au 30 juin 2012 s'établit à 26,98 milliards d'euros contre 23,35 milliards d'euros au 30 juin 2011 et 22,26 milliards d'euros au 31 décembre 2011.

Les principaux mouvements sur le bilan sont les suivants :

- A l'actif
 - les créances sur établissements de crédit qui s'élèvent, à la clôture du semestre à 15,62 milliards d'euros contre 15,23 milliards d'euros à fin 2011 et se répartissent en 9,78 millions d'euros de créances à vue et 15,61 milliards d'euros de créances à terme. Ces créances n'ont fait l'objet d'aucune dépréciation dans les comptes de la société,

- Les créances clients ressortent à 2,20 milliards d'euros contre 2,12 milliards d'euros au 31 décembre 2011 et sont principalement constituées de prêts consentis à CIFD, la holding du Crédit Immobilier de France pour un encours de 2,10 milliards d'euros auxquels s'ajoutent un prêt consenti à l'Union Economique et Sociale pour le Logement, des prêts octroyés à diverses sociétés anonymes d'HLM et des contributions du Crédit Immobilier de France aux actions de l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique,
- les obligations et autres titres à revenu fixe s'élèvent à 5,30 milliards d'euros contre 1,68 milliard d'euros au 31 décembre 2011, poste en forte hausse en raison de l'acquisition, au cours du premier semestre d'un important volume de covered bonds, notamment auprès de CIF Euromortgage,
- le poste " autres actifs" qui ressort à 2,75 milliards d'euros contre 2,11 milliards d'euros au 31 décembre 2011 comprend essentiellement, à concurrence de 2,63 milliards d'euros des dépôts de garantie effectués par la 3CIF auprès de ses contreparties sur opérations de couverture,
- le compte de régularisation qui s'établit à 483,73 millions d'euros et intègre, en particulier une somme de 386,32 millions d'euros au titre d'intérêts courus et non échus sur swaps.

- **Au passif**

- Les dettes représentées par un titre s'établissent à 16,58 milliards d'euros contre 16,04 milliards d'euros fin 2011. Cette hausse est principalement imputable à l'augmentation des encours de titres de créances négociables souscrits par CIF Euromortgage,
- Les dettes envers les établissements de crédit s'élèvent à 8,64 milliards d'euros contre 4,56 milliards d'euros au 31 décembre 2011 et sont composées de refinancements banque centrale pour 1,08 milliard d'euros et de 7,49 milliards d'euros de dettes à terme incluant le LTRO de 3,10 milliards d'euros,
- Le poste "autres passifs" qui s'établit à 225,52 millions d'euros enregistré, à hauteur de 76,06 millions d'euros les garanties reçues des contreparties financières dans le cadre des opérations de couverture,
- Le compte de régularisation s'élève à 651,52 millions d'euros contre 582,02 millions d'euros à fin 2011. Il est essentiellement constitué, au 30 juin 2012, d'intérêts courus et non échus sur swaps pour 587,55 millions d'euros,
- Les capitaux propres s'établissent à 236,10 millions d'euros - après distribution d'un dividende de 18,35 millions d'euros décidée par l'Assemblée générale du 15 juin 2012 - contre 235,28 millions d'euros fin 2011.

3 – HORS BILAN

Le hors bilan enregistre au 30 juin 2012 les engagements donnés et les engagements reçus par la société.

Les engagements donnés comportent des engagements de financement contractés vis-à-vis du Groupe et de CIF Assets à concurrence de 1,23 milliards d'euros, des engagements de garantie à hauteur de 6,28 milliards d'euros principalement représentatifs des actifs adossés au billet à ordre mobilisé auprès de CIF Euromortgage et au prêt à court terme collatéralisé que lui a consenti la société de crédit foncier et des engagements divers contractés auprès des banques centrales notamment dans le cadre du LTRO pour 3,71 milliards d'euros.

Au titre des engagements reçus, le hors bilan fait apparaître des engagements de financement pour 160 millions d'euros constitués de quatre crédits stand by et des engagements de garantie pour 7,16 milliards d'euros principalement constitués des remises en garantie effectuées par les Filiales opérationnelles dans le cadre des billets à ordre qu'elles mobilisent auprès de la 3CIF et des prêts à court terme collatéralisés que leur content cette dernière.

CAPITAL SOCIAL

Le capital social de la 3CIF s'élève à la somme de 117.013.941 euros. Il est divisé en 764.797 actions d'une valeur nominale de 153 euros chacune.

Il est entièrement détenu par Crédit immobilier de France Développement - CIFD à l'exception des actions détenues par les membres du Conseil d'administration à concurrence d'une action chacun. Aucun salarié ne détient de participation au capital de la 3CIF.

AUTORISATION D'EMETTRE DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES

En application de l'article L.228-40 du Code de commerce, le Conseil d'administration avait, lors de sa réunion du 15 mars 2011, autorisé pour une durée d'un an à compter du 1^{er} juillet 2011, toute émission d'emprunts obligataires à concurrence d'un montant maximum de 15 milliards d'euros ou son équivalent en devises et avait délégué à son Président ainsi qu'au Directeur général délégué - chacun pouvant agir séparément - tous pouvoirs à l'effet d'émettre sur tout marché, en une ou plusieurs fois, aux époques et aux conditions de forme, taux, durée, amortissement et devises qu'il jugeront convenables, tous emprunts obligataires de toute nature, y compris sous forme d'EMTN ou de titres subordonnés à durée indéterminée, dans cette limite de 15 milliards d'euros.

Cette autorisation a été renouvelée pour une période d'un an à compter du 1^{er} juillet 2012 par le Conseil d'administration qui s'est réuni le 22 mai 2012.

EVENEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DU SEMESTRE

1. Refinancement :

Entre le 1^{er} juillet et le 03 août 2011, la 3CIF a remboursé par anticipation trois de ses emprunts privés pour un montant de 79,4 millions d'euros.

Au 15 août 2012, les refinancements banques centrales, incluant le LTRO de février 2012, s'élèvent à 4,18 milliards d'euros.

2. Notation et garantie de l'Etat

Pour rappel des éléments figurant dans les comptes au 31 décembre 2011, le 15 février 2012, l'agence de notation Moody's avait annoncé qu'elle mettait en revue la notation de la 3CIF avec une dégradation pouvant aller jusqu'à quatre crans, remettant en cause le modèle du groupe CIF, dont le mode de financement est entièrement basé sur des ressources de marché. Pour autant, les agences de notation, Fitch et Moody's, dans leurs communiqués respectifs des 11 mai et 17 mai 2012, après avoir analysé très attentivement la probabilité d'un soutien public qu'elles avaient jugé extrêmement élevée n'avaient pas procédé à une dégradation de la notation de long terme et de court terme de la 3CIF.

N'ayant de fait plus accès aux refinancements de marché et son fonctionnement étant de ce fait profondément altéré, le groupe CIF a mené activement la recherche d'une solution destinée à pérenniser son activité, au travers en particulier d'un adossement, en vue duquel un banquier conseil avait été désigné et un processus d'information des investisseurs intéressés a été conduit depuis juin. A ce jour, les participants à la data room n'ont pas encore fait connaître définitivement leurs intentions.

Le 28 août 2012, l'agence de notation Moody's a dégradé la note de la dette à long terme de la 3CIF de A1 à Baa1 ainsi que celle de la dette à court terme de Prime 1 à Prime 2. Par ailleurs, la note des obligations foncières de CIF Euromortgage a été abaissée de Aaa à Aa1. Ces événements ont conduit la 3CIF à demander à CIFD de solliciter le soutien de l'Etat.

Le 1^{er} septembre 2012, le Ministre de l'Economie et des finances a confirmé par voie de communiqué officiel le soutien de l'Etat au Crédit Immobilier de France en annonçant : « Pour permettre au groupe CIF de respecter l'ensemble de ses engagements, l'Etat a décidé de répondre favorablement à sa demande de lui octroyer une garantie. Cette garantie sera mise en place sous réserve de l'autorisation de la Commission Européenne et du Parlement, qui sera saisi dans le cadre de la plus prochaine loi de finances. »¹

S'appuyant sur des fonds propres substantiels et une rentabilité opérationnelle satisfaisante au premier semestre 2012, le groupe CIF considère que cette garantie de l'Etat apportée au groupe CIF, soumise à l'autorisation des instances citées ci-dessus, doit lui permettre, de respecter l'ensemble de ses obligations financières ainsi que celles de ses filiales.

¹ Le communiqué de presse du Ministère de l'Economie et des finances est disponible à l'adresse suivante : <http://proxy-pubminefi.diffusion.finances.gouv.fr/pub/document/18/13008.pdf>

Les conditions d'octroi et d'exécution de la garantie de l'Etat seront prises en compte dès lors qu'elles auront été fixées.

3. Continuité de l'exploitation

Le 1^{er} septembre 2012, le Ministre de l'Economie et des finances a confirmé par voie de communiqué officiel le soutien de l'Etat au Crédit Immobilier de France en annonçant :

« Pour permettre au groupe CIF de respecter l'ensemble de ses engagements, l'Etat a décidé de répondre favorablement à sa demande de lui octroyer une garantie. Cette garantie sera mise en place sous réserve de l'autorisation de la Commission Européenne et du Parlement, qui sera saisi dans le cadre de la plus prochaine loi de finances. »

Cette décision couvre l'intégralité des engagements au sein du groupe et assure à la société de disposer de la liquidité nécessaire pour ses besoins futurs, en particulier au cours des 12 mois à venir. En conséquence, la société considère que sont en place les conditions permettant de retenir la convention comptable de continuité d'exploitation pour l'établissement de ses comptes semestriels au 30 juin 2012.

PERSPECTIVE POUR LA FIN 2012

D'ici la fin de l'exercice 2012, la 3CIF procèdera au remboursement de plusieurs autres de ses emprunts qui arriveront à échéance pour un montant de 693 millions d'euros.

CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIRECTION GENERALE

A - CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Il procède, à tout instant, aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Au 30 juin 2012, le Conseil d'administration était composé des personnes suivantes :

- Monsieur Claude Sadoun, Président
- Monsieur Stéphane Bonnois, administrateur,
- Monsieur Roland Chauveau, administrateur,
- Monsieur Robert del Bianco, administrateur
- Monsieur Hervé Magne, administrateur,
- Monsieur Jean Pierre Goetzing, censeur.

Au titre de leurs fonctions au sein de la 3CIF, les membres du Conseil d'administration n'ont perçu aucune rémunération ni avantage de quelque nature que ce soit durant le premier semestre 2012.

Lors de la réunion du Conseil d'administration du 3 septembre 2012, Monsieur Claude Sadoun a présenté sa démission de ses fonctions de Président et de membre du Conseil d'administration de la 3CIF. Le Conseil l'a remercié pour son action au service de la 3CIF et du Crédit Immobilier de France et a décidé de nommer, en qualité de Président du Conseil d'administration de la 3CIF, Monsieur Hervé Magne pour la durée de ses fonctions d'administrateur.

B - DIRECTION GENERALE

Lors de la réunion du Conseil d'administration du 3 septembre 2012, Monsieur Claude Sadoun a présenté sa démission de ses fonctions de Directeur général de la 3CIF. Nouvellement élu aux fonctions de Président du Conseil d'administration, Monsieur Hervé Magne a proposé au Conseil de se prononcer en faveur d'une séparation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général et de désigner Monsieur Patrick Amat en qualité de Directeur général. Le Conseil a approuvé la proposition du Président, a désigné Monsieur Patrick Amat en qualité de Directeur général de la 3CIF et l'a investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société.

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Au 30 juin 2012, le collège des Commissaires aux comptes de la société était représenté par :

- **Commissaires aux comptes titulaires :**

- Mazars - Exaltis 61, rue Henri Regnault 92400 Courbevoie - Représenté par Monsieur Franck Boyer
- PricewaterhouseCoopers Audit - 63, rue de Villiers 92220 Neuilly sur Seine - Représenté par Monsieur Pierre Clavié.

- **Commissaires aux comptes suppléants :**

- Monsieur Michel Barbet Massin - Le Vinci 4 allée de l'Arche 92075 Paris la Défense
- Monsieur Etienne Boris 63, rue de Villiers 92208 Neuilly sur Seine

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



Caisse Centrale du Crédit Immobilier de France- *3CIF*

Comptes sociaux

Au 30 juin 2012

1. BILAN ACTIF
2. BILAN PASSIF
3. HORS-BILAN
4. COMPTE DE RESULTAT
5. ANNEXE

1.1 BILAN ACTIF

ACTIF	Note	30/06/2012	31/12/2011	30/06/2011
Caisse, banques centrales, ccp		69 764	35 091	13 854
Effets publics et valeurs assimilées	3	543 766	550 435	580 508
Créances sur les établissements de crédits	1	15 625 913	15 236 065	17 161 230
Opérations avec la clientèle	2	2 201 404	2 123 535	2 093 323
Obligations et autres titres à revenu fixe	3	5 300 543	1 681 891	1 776 608
Actions et autres titres à revenu variable	3	678	678	678
Participations et autres titres détenus à L.T	4	46	46	45
Parts dans les entreprises liées	4	1	1	1
Immobilisations incorporelles	4	266	266	266
Immobilisations corporelles	4	0	0	1
Autres actifs	5	2 752 729	2 111 939	1 266 128
Comptes de régularisation	6	483 734	520 043	461 754
TOTAL ACTIF		26 978 844	22 259 990	23 354 395
contre-valeur k-euros des actifs en devise				

1.2 BILAN PASSIF

PASSIF	Note	30/06/2012	31/12/2011	30/06/2011
Dettes envers établissements de crédit	1	8 640 653	4 560 021	5 119 736
Opérations avec la clientèle	2	571 794	543 834	576 733
Dettes représentées par un titre	7	16 586 002	16 043 539	16 543 141
Autres passifs	8	222 516	226 058	189 980
Comptes de régularisation	9	651 522	582 021	633 154
Provisions	10	4 392	3 372	885
Dettes subordonnées	11	65 864	65 864	65 864
Fonds pour risques bancaires généraux	12	0	0	0
Capitaux propres hors FRBG	13	236 101	235 281	224 902
Capital souscrit		117 014	117 014	117 014
Primes d'émission		52 226	52 226	52 226
Réserves		15 565	14 596	14 596
Provisions réglementées et subventions d'investissement		14 178	14 157	12 771
Report à nouveau		17 964	17 911	17 911
Résultat de l'exercice		19 154	19 377	10 384
TOTAL PASSIF		26 978 844	22 259 990	23 354 395
contre-valeur k-euros des passifs en devise				

1.3 HORS- BILAN

HORS BILAN	Note	30/06/2012	31/12/2011	30/06/2011
ENGAGEMENTS DONNES				
Engagements de financement	14	1 231 468	5 484 890	4 256 574
Engagements de garantie	14	6 277 636	5 171 889	6 067 924
Engagements sur titres	14		129 600	30 000
Autres engagements donnés (1)		5 808 146	1 435 410	
ENGAGEMENTS RECUS				
Engagements de financement	14	160 000	463 382	160 000
Engagements de garantie	14	7 158 139	6 181 795	6 407 904
Engagements sur titres	14			

(1) Titres déposés en garantie principalement dans le cadre du « POOL 3G »

1.4 COMPTE DE RESULTAT

	Note	30/06/2012	31/12/2011	30/06/2011
+ Intérêts et produits assimilés	16	908 012	1 697 784	823 369
- Intérêts et charges assimilées	17	- 875 100	-1 664 440	-807 239
+ Revenus des titres à revenu variable	18		41	
+ Commissions (produits)	19	1 263	2 379	1 253
- Commissions (charges)	20	-707	-1 984	-838
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	21	152	24	29
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	22	1 135	4 561	3 057
+ Autres produits d'exploitation bancaire	23	6	3	13
- Autres charges d'exploitation bancaire	24	0	-5	-5
PRODUIT NET BANCAIRE		34 761	38 363	19 639
- Charges générales d'exploitation	25	-6 424	-11 053	-6 022
- Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles				
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		28 337	27 310	13 617
+/- Coût du risque	26	-1 000	-3 046	-570
RESULTAT D'EXPLOITATION		27 337	24 264	13 047
+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés	27	1 388	3 461	959
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS		28 725	27 725	14 006
+/- Résultat exceptionnel				
- Impôt sur les bénéfices	28	-9 550	-6 962	
+/- Dotations/reprises de FRBG et provisions réglementées		-21	-1 386	-3 622
RESULTAT NET		19 154	19 377	10 384

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

I. Faits marquants de la période et événements postérieurs à la clôture des comptes

Le résultat au 30 juin 2012 se traduit par un bénéfice de 19 154 127,26 €.

1.1 Déclassement de titres

En date du 1^{er} janvier 2008, une analyse précise a été opérée sur la nature du portefeuille titres. En conséquence, considérant d'une part, l'adossement d'une partie du portefeuille en taux et en liquidité et d'autre part, l'intention de conserver ce portefeuille jusqu'à son échéance, il a été décidé un reclassement en titres d'investissement d'une partie du portefeuille des titres de placement. Ce transfert s'est traduit au bilan par le reclassement de 2,01 milliards d'euros de titres de placement en titres d'investissement. Au 30 juin 2012, l'encours de ce portefeuille transféré est de 0,895 milliard d'euros (note n°3). La dépréciation antérieurement constituée, d'un montant de 29,06 millions d'euros est reprise de façon étalée sur la durée de vie résiduelle des titres. Cette reprise a un impact positif de 1,351 million d'euros dans le compte de résultat au 30 juin 2012 dans la rubrique « + / - Gains ou pertes sur actifs immobilisés ».

D'autre part, pour les mêmes raisons que précédemment, il a été transféré en date du 1^{er} avril 2010, une partie du portefeuille des titres de placement pour un montant de 525 millions d'euros. La dépréciation antérieurement constituée, d'un montant de 1,724 million d'euros à la date de transfert est reprise de façon étalée sur la durée de vie résiduelle des titres. Cette reprise a un effet positif de 0,037 millions d'euros sur le compte de résultat au 30 juin 2012.

1.2 Réserves spéciales de recouvrement et Réserves spéciales de rachat

En application du nouveau règlement de CIF Assets, pour mieux protéger les porteurs des titres contre le risque de défaillance des débiteurs, un compte de Réserve Spéciale de Recouvrement est constitué par chaque filiale cédante dans les livres de la Caisse Centrale. Au 30 juin 2012, l'encours global est de 543,05 millions d'euros contre 514,31 millions d'euros au 31 décembre 2011, au passif du bilan.

Le compte de réserve spéciale de rachat, créé en octobre 2009 et géré par la 3CIF pour le compte de CIF Assets, a été supprimé aux termes de la modification du Règlement du Fonds intervenue en octobre 2010.

1.3 SFEF

Dans le cadre de l'article 6 II A de la loi n° 2008-1061 du 16 octobre 2008 de finances rectificative pour le financement de l'économie, l'Etat et les sept plus grandes banques de la place avaient créé la Société de Financement de l'Economie Française (la « Société ») dont l'objet était de consentir des prêts aux établissements de crédit. L'objectif était de permettre à ces établissements de disposer de la liquidité nécessaire au financement de l'économie. Les prêts de la Société étaient refinancés par des émissions de titres de créances qui sont garantis par l'Etat, à titre onéreux, dans les conditions définies par la loi. La SFEF avait procédé à différentes émissions obligataires qui avaient permis aux établissements adhérents de bénéficier des ressources ainsi levées. La 3CIF, avait bénéficié de ces financements pour un encours qui représentait respectivement 677,77 millions d'euros au 31 décembre 2010 et 538,70 millions d'euros au 31 décembre 2011. Ces différents emprunts représentent au 30 juin 2012 un encours de 290,73 millions d'euros.

1.4 PRET A COURT TERME COLLATERALISE

Au cours du premier semestre 2012, la 3CIF a consenti aux filiales opérationnelles du groupe divers prêts à court terme sécurisés, dans les conditions mentionnées à l'article L.211-38 du Code monétaire et financier, par la remise en pleine propriété de créances éligibles aux sociétés de crédit foncier. Au 30 juin 2012, ces prêts représentent un encours nominal total de 1,22 milliard d'euros (1,10 milliards au 31 décembre 2011), le montant total des garanties remises s'élevant à 1,95 milliard d'euros. Ces créances ont été parallèlement remises en garantie à CIF Euromortgage, dans le cadre de prêts à court terme que cette dernière consentait elle-même à la 3CIF. Au 30 juin 2012, la 3CIF bénéficie ainsi, de la part de CIF Euromortgage, d'un prêt à court terme collatéralisé d'un montant nominal de 1,22 milliard d'euros (1,10 milliards au 31 décembre 2011), les créances remises en garantie, représentant un surdimensionnement de 137%, soit 1,67 milliard d'euros.

1.5 PRET COLLATERALISE- BILLET HYPOTHECAIRE

A compter du premier trimestre 2011, un nouveau financement est accordé par la 3CIF aux filiales opérationnelles en substitution aux billets hypothécaires qu'elles émettaient précédemment et qui étaient souscrits par CIF Euromortgage. Ce

nouveau financement accordé par la 3CIF prend également la forme de prêts collatéralisés pour un encours nominal total ressortant, au 30 juin 2012 à 2,72 milliards contre 2,47 milliards d'euros au 31 décembre 2011. Le montant total des garanties remises s'élevant à 4,58 milliards au 30 juin contre 4,23 milliards d'euros au 31 décembre 2011. Les créances remises en garantie par les filiales opérationnelles sont ensuite mobilisées par la 3CIF par billets hypothécaires auprès de CIF Euromortgage. Au 30 juin 2012, CIF Euromortgage détient un billet à ordre émis par la 3CIF d'un montant nominal de 2,7 milliards d'euros, les créances ainsi mobilisées représentant un surdimensionnement de 149%, soit 4,04 milliards d'euros

1.6 CONVENTION DE REMUNERATION COMPLEMENTAIRE DE TRESORERIE

Tout au long de l'exercice 2011, CIF Euromortgage a conclu avec la 3CIF un certain nombre d'opérations de trésorerie : prêts à terme, prises en pension, souscriptions de certificats de dépôts. Conclues à court terme compte tenu du niveau de notation de la 3CIF, ces opérations ont été rémunérées sur la base des placements à très court terme. Régulièrement renouvelées à leur échéance, ces opérations ont, en réalité, permis à la 3CIF de disposer de ressources stables sur l'ensemble de l'exercice. Afin de permettre à CIF Euromortgage d'obtenir une rémunération plus conforme à la durée réel de ces placements auprès de la 3CIF et de limiter le gap entre le coût des ressources qu'elle a levées au cours de l'année 2011 et celui de ses placements auprès de la 3CIF, les deux établissements ont renouvelé la convention de rémunération complémentaire qu'elles avaient initialement conclue au titre de l'exercice 2009. Ainsi, au titre de l'exercice 2011, la 3CIF a versé à CIF Euromortgage un complément de rémunération de 17,52 millions d'euros et au 30 juin 2012 un montant de 12,997 millions d'euros.

1.7 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

1.71 Crédit immobilier de France

Pour rappel des éléments figurant dans les comptes au 31 décembre 2011, le 15 février 2012, l'agence de notation Moody's avait annoncé qu'elle mettait en revue la notation de la 3CIF avec une dégradation pouvant aller jusqu'à quatre crans, remettant en cause le modèle du groupe CIF, dont le mode de financement est entièrement basé sur des ressources de marché. Pour autant, les agences de notation, Fitch et Moody's, dans leurs communiqués respectifs des 11 mai et 17 mai 2012, après avoir analysé très attentivement la probabilité d'un soutien public qu'elles avaient jugé extrêmement élevée n'avaient pas procédé à une dégradation de la notation de long terme et de court terme de la 3CIF.

N'ayant de fait plus accès aux refinancements de marché et son fonctionnement étant de ce fait profondément altéré, le groupe CIF a mené activement la recherche d'une solution destinée à pérenniser son activité, au travers en particulier d'un adossement, en vue duquel un banquier conseil avait été désigné et un processus d'information des investisseurs intéressés a été conduit depuis juin. A ce jour, les participants à la data room n'ont pas encore fait connaître définitivement leurs intentions.

Le 28 août 2012, l'agence de notation Moody's a dégradé la note de la dette à long terme de la 3CIF de A1 à Baa1 ainsi que celle de la dette à court terme de Prime 1 à Prime 2. Par ailleurs, la note des obligations foncières de CIF Euromortgage a été abaissée de Aaa à Aa1. Ces événements ont conduit la 3CIF à demander à CIFD de solliciter le soutien de l'Etat.

Le 1^{er} septembre 2012, le Ministre de l'Economie et des finances a confirmé par voie de communiqué officiel le soutien de l'Etat au Crédit Immobilier de France en annonçant : « Pour permettre au groupe CIF de respecter l'ensemble de ses engagements, l'Etat a décidé de répondre favorablement à sa demande de lui octroyer une garantie. Cette garantie sera mise en place sous réserve de l'autorisation de la Commission Européenne et du Parlement, qui sera saisi dans le cadre de la plus prochaine loi de finances. »⁽¹⁾

S'appuyant sur des fonds propres substantiels et une rentabilité opérationnelle satisfaisante au premier semestre 2012, le groupe CIF considère que cette garantie de l'Etat, soumise à l'autorisation des instances citées ci-dessus, doit lui permettre, de respecter l'ensemble de ses obligations financières ainsi que celles de ses filiales.

Les conditions d'octroi et d'exécution de la garantie de l'Etat seront prises en compte dès qu'elles auront été fixées.

1.72 Loi de finance rectificative 2012-958 du 16/08/2012

Dans le cadre des mesures de la 2^{ème} loi de finances rectificative 2012-958 du 16/08/2012 publiée au journal officiel du 17/08/2012, il est créé une contribution exceptionnelle sur 2012 égale au montant de la taxe sur risque systémique de l'exercice 2012.

L'impact résultat au 30/06/2012 avant impôt de la prise en compte de cette taxe additionnelle aurait été de -0,09 millions d'euros et de -0.05 millions d'euros après impôt.

⁽¹⁾ Le communiqué de presse du Ministère de l'Economie et des finances est disponible à l'adresse suivante : <http://proxy-pubminefi.diffusion.finances.gouv.fr/pub/document/18/13008.pdf>

2. Principes et méthodes de présentation

2.1 Continuité de l'exploitation

Le 1^{er} septembre 2012, le Ministre de l'Economie et des finances a confirmé par voie de communiqué officiel le soutien de l'Etat au Crédit Immobilier de France en annonçant :

« Pour permettre au groupe CIF de respecter l'ensemble de ses engagements, l'Etat a décidé de répondre favorablement à sa demande de lui octroyer une garantie. Cette garantie sera mise en place sous réserve de l'autorisation de la Commission Européenne et du Parlement, qui sera saisi dans le cadre de la plus prochaine loi de finances. »

Cette décision couvre l'intégralité des engagements au sein du groupe et assure à la société de disposer de la liquidité nécessaire pour ses besoins futurs, en particulier au cours des 12 mois à venir. En conséquence, la société considère que sont en place les conditions permettant de retenir la convention comptable de continuité d'exploitation pour l'établissement de ses comptes semestriels au 30 juin 2012.

2.2 Principes généraux

La présentation retenue pour le bilan et le compte de résultat est conforme au règlement n° 2000-03 du CRC relatif aux documents de synthèse sociaux.

Les comptes arrêtés au 30 juin 2012 sont conformes aux règles et procédures en vigueur qui sont appliquées avec sincérité, permettant de refléter une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entité dans une perspective de continuité d'activité. La cohérence des informations comptables au cours des périodes successives implique la permanence dans l'application des règles et procédures.

Conformément aux principes comptables applicables aux établissements de crédit français, les méthodes d'évaluation prennent en compte pour la majorité des opérations l'intention dans laquelle celles-ci ont été conclues.

Les opérations réalisées dans le cadre de la Banque d'intermédiation sont maintenues à leur coût historique et dépréciées en cas de risque de contrepartie. Les résultats attachés à ces opérations sont enregistrés prorata temporis en respectant le principe de séparation des exercices. Toutefois, lorsque la partie de la trésorerie liée aux opérations d'intermédiation gérée par la salle des marchés en incluant des instruments dérivés présente une perte potentielle sur la position nette globale en date d'arrêt, une provision pour risques et charges est constituée.

Les opérations réalisées dans le cadre des activités de marché sont généralement évaluées à leur valeur de marché à l'exception des prêts, emprunts et titres de placement qui suivent la règle de l'inscription à la valeur nominale.

Lorsque les marchés sur lesquels sont conclus ces instruments ne présentent pas une liquidité suffisante, l'évaluation à la valeur de marché est corrigée pour intégrer une décote prudentielle.

2.3 Présentation des comptes

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros avec un comparatif avec les arrêtés au 31 décembre et au 30 juin 2011.

2.4 Notes aux Etats Financiers

Les données chiffrées mentionnées dans les notes sont exprimées en milliers d'euros (sauf mention particulière).

3. Principes comptables et méthodes d'évaluation

3.1 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET LA CLIENTELE

Les créances sur les établissements de crédit recouvrent l'ensemble des créances, y compris les créances subordonnées, détenues au titre d'opérations bancaires sur des établissements de crédit à l'exception de celles matérialisées par un titre.

Elles comprennent également les valeurs reçues en pension, quel que soit le support de l'opération, et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres. Elles sont ventilées entre créances à vue et créances à terme.

Les créances sur la clientèle comprennent les concours distribués aux agents économiques autres que les établissements de crédit, à l'exception de celles qui sont matérialisées par un titre, les valeurs reçues en pension, quelle que soit la nature de l'opération, et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres. Elles sont ventilées en créances commerciales, comptes débiteurs de la clientèle et autres crédits.

Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont inscrites au bilan à leur valeur nominale augmentée des intérêts courus et non échus.

Les prêts consentis signés mais non encore versés sont enregistrés en hors bilan dans la catégorie : engagements de financement.

Le règlement 2002-03 du CRC (et l'avis 2002-04 du CNC), relatif au traitement comptable du risque de crédit dans les entreprises relevant du CRBF, est appliqué à la Caisse Centrale depuis le 1^{er} janvier 2003. Ce texte conduit à présenter sur une ligne spécifique les encours restructurés à des conditions hors marché d'une part, et à déclasser les encours douteux présentant un risque avéré, présumé par une ancienneté de plus d'un an en encours douteux compromis d'autre part.

3.2 NATURES DE DEPRECIATIONS ET PROVISIONS

A) Dépréciations individualisées sur activité de crédit

Dépréciations en capital

Lorsqu'il survient un risque de non recouvrement partiel ou total des créances, ou de non tenue des engagements des débiteurs, des dépréciations sont dotées au compte de résultat, au poste : *Coût du risque*.

Ces dépréciations sont déterminées sur la base d'examens réguliers, dossier par dossier et, en tenant compte de l'analyse du risque et des garanties disponibles.

Dépréciations des intérêts

Une dépréciation est constituée en minoration des comptes d'intérêts à hauteur des intérêts courus et échus des prêts faisant l'objet d'une procédure judiciaire. Si ces intérêts viennent à être payés, ils sont enregistrés dans cette rubrique lors de leur encaissement.

Les intérêts concernant des clients pour lesquels des échéances restent impayées pendant plus de trois mois ou le cas échéant six pour l'immobilier sont dépréciés pour leur totalité en minoration des comptes d'intérêts dans lesquels ils ont été enregistrés initialement.

Par contagion, l'encours en capital de ces clients est classé en créances douteuses même si l'analyse du risque ne conduit pas à déprécier le risque en capital.

Le règlement 2002-03 du CRC modifié par le règlement 2005-03, qui impose le calcul actuariel des dépréciations pour risques de crédits avérés, est appliqué à la Caisse Centrale depuis le 1^{er} janvier 2005. Par ailleurs, dans un but d'harmonisation entre les normes françaises et les normes IFRS, le Groupe CIFD a choisi de comptabiliser les intérêts sur encours douteux compromis dès l'exercice 2005.

B) Fonds pour Risques Bancaires Généraux (FRBG)

Pour compléter la couverture générale de ses risques et principalement l'évolution des « spreads » de contrepartie, la Caisse Centrale du Crédit Immobilier de France a constitué un fonds pour risques bancaires généraux qui a supporté l'impôt. Au 31 décembre 2008 ce fonds atteignait 10 672 K€ et a été intégralement repris au 31 décembre 2009 et est donc toujours nul au 30 juin 2012.

C) Provision Retraite

Une provision est constituée pour couvrir les charges liées aux indemnités de départ en retraite du personnel. La Caisse Centrale doit en effet faire face à certains engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite des salariés en activité, selon les modalités fixées par la Convention Collective qui lui est applicable et conformément à la loi portant sur la réforme des retraites du 21 août 2003, selon laquelle la mise à la retraite ne peut être prononcée qu'à la condition que le salarié concerné ait atteint son âge de départ à la retraite, indépendamment du nombre de trimestres cotisés. A ce titre, ont été provisionnées dans les comptes les indemnités de départ en retraite dues à l'ensemble du personnel, qui s'élèvent à 59 990€ au 30 juin 2012.

3.3 CRÉANCES, DETTES ET ENGAGEMENTS LIBELLÉS EN DEVISES

Les créances, dettes et engagements de hors bilan sont convertis aux cours de change officiels en vigueur à la date d'arrêté des comptes. La différence de change est directement inscrite en résultat.

3.4 PORTEFEUILLE-TITRES

La Caisse Centrale du Crédit Immobilier de France a appliqué les règles définies dans le règlement n°90-01 relatives à la comptabilisation des opérations sur titres modifié par le règlement n° 95-04 du 21 juillet 1995 du Comité de la réglementation bancaire et les règlements n° 2000-02 du 4 juillet 2000, n° 2002-01 du 12 décembre 2002, n° 2005-01 du 3 novembre 2005, n° 2008-07 du 3 avril 2008 et n° 2008-17 du 10 décembre 2008 du Comité de la réglementation comptable dans les comptes clos au 30 juin 2012.

Selon les dispositions du règlement CRC n° 2000-02, les titres sont classés dans les catégories suivantes : titres de transaction, titres de placement, titres de l'activité de portefeuille, titres d'investissement, autres titres détenus à long terme, titres de participation et parts dans les entreprises liées.

Les règles sont applicables quel que soit le support juridique utilisé (action, obligation, bon du trésor, certificat de dépôt, billet à ordre négociable, titre de créance négociable, etc ...) et sont fonction de la finalité des opérations.

Titres de transaction :

Il s'agit des titres acquis ou vendus dès l'origine avec l'intention de les revendre ou de les racheter à brève échéance et qui sont négociables sur des marchés dont la liquidité est assurée.

Les titres sont comptabilisés au prix de transaction (frais et, le cas échéant, intérêts courus compris). A chaque date d'arrêté comptable, ils sont évalués en valeur de marché et le solde global des écarts d'évaluation est porté au compte de résultat en charges ou en produits. S'ils viennent à être détenus plus de 6 mois, ils sont transférés en titres de placement au prix de marché du jour de reclassement.

La Caisse Centrale ne détient aucune position en portefeuille de titres de transaction.

Titres de placement :

Ces titres sont acquis avec une intention de détention supérieure à 6 mois ; ils sont évalués individuellement à la clôture de l'exercice au plus bas du coût d'acquisition ou de la valeur estimative. Les moins-values latentes sont constatées par voie de dépréciations, tandis que les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. L'écart éventuel entre le prix d'acquisition, coupons courus exclus, et la valeur de remboursement est enregistré en résultat au prorata de la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement.

Les titres de placement sont enregistrés à la date de leur acquisition pour leur prix d'acquisition. Les frais d'acquisition sont comptabilisés directement en charges, comme le permet le règlement CRBF 90-01 modifié par le CRC 2008-07.

Les dividendes perçus sont comptabilisés au compte de résultat lors de leur encaissement dans la rubrique : Revenus des titres à revenu variable.

Le prix de revient des titres de placement cédés est calculé selon la méthode « premier entré, premier sorti ».

Les plus-values et moins-values de cession, de même que les dépréciations de titres dotées ou reprises sont enregistrées dans la rubrique : Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de placement et assimilés.

Certains titres de placement sont utilisés comme instruments de couverture. Par analogie aux dispositions de l'article 5 du règlement n°88-02 du 27 mars 1988 du CRBF, la plus ou moins-value réalisée sur ces titres au dénouement de l'opération de couverture est rapportée au compte de résultat de manière symétrique à la comptabilisation des produits ou des charges de l'élément ou du groupe d'éléments couvert, sur la durée résiduelle de cet élément ou des éléments constituant le groupe couvert.

Titres de l'activité de portefeuille :

Relèvent d'une activité de portefeuille, les investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif, d'en retirer le gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice.

C'est notamment le cas des titres détenus dans le cadre d'une activité de capital risque.

Les titres de l'activité de portefeuille sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention. La valeur d'utilité des titres cotés est principalement déterminée par référence au cours de Bourse sur une période suffisamment longue.

Titres d'investissement :

Les titres d'investissement correspondent à des titres à revenu fixe que la société a acquis avec l'intention de les détenir de façon durable et font l'objet soit d'un financement spécifique soit d'une couverture adéquate en matière de risque de taux. Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, coupons courus exclus, et l'écart éventuel entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est enregistré en résultat au prorata de la durée restant à courir jusqu'à leur date de remboursement.

Les titres d'investissement sont enregistrés à la date de leur acquisition pour leur prix d'acquisition. Les frais d'acquisition sont comptabilisés directement en charges, comme le permet le règlement CRBF 90-01 modifié par le CRC 2008-07.

Les intérêts afférents à ces titres sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique : *Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe.*

Conformément à la réglementation, les titres d'investissement ne sont pas dépréciés à hauteur des moins-values latentes sauf s'il est prévu de céder ces titres à brève échéance ; dans ce cas la dépréciation couvre un risque de marché et est dotée en : Résultat sur actifs immobilisés ou s'il existe un risque de défaillance de la contrepartie auquel cas la dépréciation est classée en *coût du risque.*

Autres titres détenus à long terme

Les « Autres titres détenus à long terme » sont des actions et valeurs assimilées que la Caisse Centrale entend détenir durablement pour en retirer à plus ou moins longue échéance une rentabilité satisfaisante, sans pour autant intervenir dans la gestion des entreprises dont les titres sont détenus, mais avec l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice.

Les titres détenus à long terme sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité des titres cotés est principalement déterminée selon la valeur de marché la plus proche de la date de clôture lorsque la baisse de la valeur du titre est jugée durable.

L'actif net réévalué et le cas échéant consolidé est retenu pour les titres non cotés.

Les dividendes perçus sont comptabilisés au compte de résultat lors de leur encaissement dans la rubrique : *Revenus des titres à revenu variable.*

Titres de participation et parts dans les entreprises liées

Les titres de participation sont constitués des participations pour lesquelles la Caisse Centrale du Crédit Immobilier de France dispose d'une influence notable sur les organes d'administration des sociétés émettrices et des participations présentant un caractère stratégique pour le développement de ses activités.

Les titres de participation sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'usage. La valeur d'usage des titres cotés est principalement déterminée en fonction d'une valeur de marché plus proche de la date de clôture lorsque la baisse de la valeur du titre est jugée durable. La valeur d'usage des titres non cotés est égale à l'actif net réévalué.

Les plus ou moins-values de cession, et les mouvements de dépréciations, sont enregistrés au compte de résultat dans la rubrique : *Gains nets sur actifs immobilisés.*

Les dividendes sont enregistrés dans la rubrique : Revenus des titres à revenu variable.

Méthode de valorisation des titres acquis :

De manière générale, la valeur de marché des titres acquis est déterminée de manière automatique à partir de cotations fournies par plusieurs contributeurs.

Le dernier cours coté disponible est retenu sous condition de volumétrie minimale afin de ne retenir pour valoriser les titres que des cours significatifs.

A titre exceptionnel, des cours manuels peuvent être retenus.

Si le cas échéant aucun cours coté n'est disponible, la valorisation du titre sera déterminée à partir de la saisie manuelle d'un échéancier de flux.

3.5 IMMOBILISATIONS ET CHARGES DIFFERÉES OU À ÉTALER

Le règlement 2002-10 du CRC, complété par les règlements 2003-07 et 2004-06, par l'avis 2004-15 du CNC ainsi que les avis du comité d'urgence 2003-E et F 2005-D, est appliqué aux comptes relatifs aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2005. La Caisse Centrale a opté pour la méthode du coût amorti et la comptabilisation de ses immeubles par composants. Leur évaluation est réalisée à chaque clôture des comptes et à chaque situation intermédiaire par des tests de dépréciation, les amortissements sont calculés sur la durée d'utilité des immobilisations.

Les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition T.V.A. non récupérable incluse.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire et sur les durées suivantes :

Logiciels	3 ans à 8 ans
Matériel de bureau	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Matériel de transport	5 ans
Mobilier (sauf meubles anciens)	10 ans
Mobilier : meubles anciens	non amortissable
Œuvres d'art	non amortissable
Agencements de locaux	10 ans
Installations téléphoniques	5 ans
Installations générales techniques	15 ans
Agencement salles de coffre	20 ans

Par ailleurs, l'avis N°2004-15 du CNC relatif au traitement des charges différées ou à étaler est appliqué depuis le 1^{er} janvier 2005.

3.6 DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements de crédit ; comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle. Ces dettes intègrent les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

3.7 DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, titres obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées. Les intérêts courus à verser attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat. Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires, ainsi que les frais d'émission, sont désormais amortis de manière actuarielle sur la durée de vie des emprunts concernés. La charge correspondante est inscrite en charges d'intérêts dans la rubrique : *Emprunts obligataires et autres titres à revenu fixe*.

3.8 DETTES SUBORDONNEES

Cette rubrique regroupe les dettes matérialisées ou non par des titres, à terme ou à durée indéterminée, dont le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers.

Le cas échéant, les intérêts courus à verser attachés aux dettes subordonnées sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

3.9 INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME FERMES ET CONDITIONNELS

Le montant notionnel de ces instruments est inscrit au hors bilan à des fins de suivis interne et réglementaire mais ne figure pas parmi les engagements de hors bilan publié.

L'information concernant ces instruments est disponible dans les notes annexes.

Les principes comptables appliqués diffèrent selon les instruments et les intentions d'origine (opérations de couverture ou de marché) :

A) Opérations d'échange de taux :

Ces opérations sont réalisées selon quatre finalités :

Micro couverture (couverture affectée)

Macro couverture (gestion globale de bilan)

Positions spéculatives

Gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction

Les deux premières catégories sont assimilées, au niveau du compte de résultat, à des opérations de prêts ou d'emprunts et les montants perçus ou payés sont incorporés prorata temporis dans le compte de résultat.

Le traitement comptable des positions spéculatives est identique pour les intérêts mais les moins-values latentes constatées en date d'arrêté par rapport à la valeur de marché des contrats sont enregistrées en résultat par voie de provision, contrairement aux opérations de couverture.

La Caisse Centrale n'a aucune position spéculative.

La dernière catégorie fait l'objet d'une évaluation instrument par instrument à la valeur du marché. Les variations de valeur d'un arrêté comptable à l'autre sont inscrites immédiatement en compte de résultat. L'évaluation est corrigée des risques de contrepartie et de la valeur actualisée des charges de gestion futures afférentes aux contrats.

La Caisse Centrale ne fait pas de gestion spécialisée de portefeuille de transaction.

B) Opérations d'échange de devises

Les opérations de change au comptant non dénouées sont valorisées au cours de clôture de l'exercice.

Les opérations de change à terme de couverture font l'objet d'un enregistrement prorata temporis en compte de résultat soit sous forme de report et déport lorsqu'elles sont réalisées dans le cadre de l'activité commerciale, soit sous forme d'intérêts courus lorsqu'elles ont vocation à couvrir des actifs ou des passifs à long terme en devises.

C) Options (taux, change, actions) et contrats à terme

Le montant notionnel de l'instrument sous-jacent sur lequel porte l'option ou le contrat à terme est enregistré en distinguant les contrats de couverture affectée des autres contrats.

Pour les opérations de couverture, les produits et charges sont rapportés de manière symétrique à ceux afférents à l'élément couvert.

Dans le cas des autres opérations de marché, les positions sur une classe d'options ou de contrats à terme sont revalorisées en date de situation. S'il s'agit de produits cotés sur un marché organisé ou assimilé, les variations de valeur de la position sont directement inscrites en compte de résultat. S'il s'agit de produits traités sur des marchés de gré à gré, seule une éventuelle décote constatée sur la position est enregistrée en résultat par voie de dépréciation sur instruments financiers, les produits latents n'étant pas comptabilisés.

Les primes payées ou reçues pour les options sont rapportées au compte de résultat au prorata des capitaux restants dus des notionnels.

La Caisse Centrale a classé l'ensemble de ses opérations optionnelles et contrats à terme en couverture affectée.

Conformément au règlement n°2004-16 du CRC relatif aux informations à fournir sur la juste valeur des instruments financiers, la Caisse Centrale a indiqué au niveau de ses annexes et pour chaque catégorie d'instruments les plus ou moins-values au 30/06/2012.

D) Méthode de valorisation des instruments financiers à terme :

Les engagements sur instruments financiers à terme sont contractés sur différents marchés pour des besoins de couverture spécifique ou globale des actifs et des passifs et de gestion des positions.

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme utilisés à titre de couverture, affectés dès l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés dans le compte de résultat de manière symétrique à la prise en compte des produits et des charges sur les éléments couverts.

Pour les instruments cotés sur un marché actif, la juste valeur est le cours acheteur à la date d'évaluation pour un actif détenu et le cours vendeur pour un actif destiné à être acheté. Si le marché d'un instrument financier n'est pas actif, la Caisse Centrale estime la juste valeur en utilisant une technique de valorisation. Les techniques de valorisation comprennent l'utilisation de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale s'il en existe, la référence à la juste valeur actuelle d'un autre instrument identique en substance, l'analyse des flux de trésorerie actualisés et les modèles de valorisation des options.

3.10 IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Le taux normal de l'impôt sur les bénéfices est de 33 1/3 %, les plus-values à long terme étant imposées à 15 %. Les plus et moins-values réalisées sur les titres en portefeuille sont soumises au régime d'imposition de droit commun, soit 33 1/3 %, excepté celles réalisées sur les titres de participation qui bénéficient du régime des plus-values à long terme.

Une contribution de 3,3 % a été instituée sur les résultats des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2000.

La Caisse Centrale du Crédit Immobilier de France a tenu compte de ces contributions pour déterminer l'impôt courant dû au titre de chacune des périodes. L'impôt sur les bénéfices constitue une charge de la période à laquelle se rapportent les produits et les charges.

Instaurée par la quatrième loi de finance rectificative pour 2011, la Caisse Centrale du Crédit Immobilier de France est assujettie à la contribution exceptionnelle et temporaire de 5%, ayant un chiffre d'affaires supérieur à 250 millions d'euros.

Depuis le 01 janvier 2006, la Caisse Centrale Crédit Immobilier de France est entrée dans le périmètre d'intégration fiscale de CIFD.

4. Solidarité financière du groupe CIFD

Dans le cadre du contrat de solidarité financière du groupe Crédit Immobilier de France, CIFD s'est engagée à répondre à toute demande du Gouverneur de la Banque de France, de fournir à ses filiales financières le soutien financier nécessaire, afin de garantir la liquidité et la solvabilité de celles-ci.

Dans ce but, chacune des filiales, dont la Caisse Centrale et à l'exclusion de CIF Euromortgage, s'est elle-même engagée à répondre à première demande de CIFD, dans la limite de ses fonds propres, à tout appel de fonds nécessaire, destiné à préserver la liquidité et/ou la solvabilité d'une entité du groupe.

5. Notes sur les postes

INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN

1 CREANCES ET DETTES SUR ETABLISSEMENTS DE CREDIT

ACTIF	30/06/2012	31/12/2011	30/06/2011	PASSIF	30/06/2012	31/12/2011	30/06/2011
Créances à vue	9 778	81 313	505 642	Dettes à vue	1 151 385	58 433	549 448
comptes ordinaires	9 530	80 984	395 173	comptes ordinaires	71 189	58 387	549 416
prêts et pension au jour le jour	248	329	110 469	emprunts au jour le jour	1 080 196	46	32
titres reçus en pension livrée	0	0	0	titres donnés en pension livrée	0	0	0
valeurs non imputées	0	0	0	autres sommes dues	0	0	0
Créances à terme	15 616 135	15 154 752	16 655 588	Dettes à terme	7 489 268	4 501 588	4 570 288
prêts à terme	15 614 609	15 153 226	16 654 062	emprunts à terme	7 489 268	3 981 247	4 570 288
titres reçus en pension livrée	0	0	0	titres donnés en pension livrée		520 341	
valeurs non imputées	0	0	0				
prêts participatifs	0	0	0				
autres prêts subordonnés	1 526	1 526	1 526				
TOTAL	15 625 913	15 236 065	17 161 230	TOTAL	8 640 653	4 560 021	5 119 736
<i>dont créances rattachées</i>	<i>22 897</i>	<i>27 056</i>	<i>19 164</i>	<i>dont dettes rattachées</i>	<i>15 191</i>	<i>3 015</i>	<i>2 376</i>

Au 30/06/2012, la Caisse Centrale n'a constaté aucune créance restructurée ni de douteux compromis relatifs à ses créances sur établissements de crédit, au sens du règlement 2002-03 du CRC.

Elle n'a constitué à ce jour aucune dépréciation enregistrée à l'actif du bilan au titre de son activité de prêt interbancaire et vis à vis du réseau du Crédit Immobilier de France.

2 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

ACTIF	30/06/2012	31/12/2011	30/06/2011	PASSIF	30/06/2012	31/12/2011	30/06/2011
Créances commerciales	0	0	0	Comptes d'épargne à régime spécial	0	0	0
Autres concours à la clientèle	2 143 587	2 064 809	2 045 184	à vue	0	0	0
crédits à l'exportation	0	0	0	à terme	0	0	0
crédits de trésorerie	5 313	5 163	5 549				
crédits à l'équipement	0	0	0	Autres dettes	9 383	10 525	50 666
crédits à l'habitat	0	0	0				
prêts participatifs	2 916	2 916	3 402	à vue	9 383	10 525	50 666
autres prêts subordonnés	33		38	titres donnés en pension livrée	0	0	0
titres reçus en pension livrée	0	0	0	autres dettes à vue	0	0	0
prêts à la clientèle financière	2 108 717	2 026 480	2 001 747				
autres concours à la clientèle	26 608	30 250	34 448				
Comptes ordinaires débiteurs	56 718	57 629	47 041	à terme	562 411	533 309	526 067
Créances douteuses sur la clientèle	1 412	1 412	1 411				
Opérations d'affacturage	0	0	0	titres donnés en pension livrée	19 364	19 000	18 633
Dépréciation créances douteuses	-313	-313	-313	autres dettes à terme	543 047	514 309	507 434
TOTAL	2 201 404	2 123 535	2 093 323	TOTAL	571 794	543 834	576 733
<i>dont créances rattachées</i>	4 020	6 478	5 176	<i>dont dettes rattachées</i>	10 067	9 703	9 336

Au 30/06/2012, la Caisse Centrale n'a constaté aucune créance restructurée ni de douteux compromis relatifs à ses créances sur la clientèle, au sens du règlement 2002-03 du CRC.

Parmi les « créances sur la clientèle » figurent principalement :

Un prêt consenti à l'Union Economique et Sociale pour le Logement (U.E.S.L) qui représente les organismes collecteurs du 1% Logement.

Des prêts consentis à des S.A. d'H.L.M pour 5 027 932 euros.

Le prêt consenti à l'ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Economique) est classé en créances douteuses. La quote-part susceptible de ne pas être recouvrée est dépréciée à 100% et s'élève à 313 K€.

3 Portefeuille TITRES

	Effets publics & valeurs assimilées	Obligations & autres titres à revenu fixe	Actions & autres titres à revenu variable	TOTAL
Titres de transaction	0	0	0	0
Titres de placement	33 950	4 408 877	678	4 443 504
Titres d'investissement (1)	509 815	891 666	0	1 404 482
Titres de l'activité de portefeuille	0	0	0	0
TOTAL	543 766	5 300 543	678	5 844 986
<i>dont créances rattachées</i>	10 010	16 821	0	26 831
<i>dont surcotes/décotes sur titres de placement</i>		-386	0	-386
<i>dont surcotes/décotes sur titres d'investissement</i>	0	-780	0	-780
<i>dont titres prêtés</i>	0	0	0	0
<i>dont titres donnés en pension livrés (nominal +/- S/D)</i>		19 363	0	
<i>dont titres cotés</i>		5 283 722	0	
<i>dont titres émis par des organismes publics</i>	533 756	0		
<i>dont titres participatifs</i>		0		
<i>dont autres titres subordonnés</i>		0		

Le portefeuille de titres de placement classé dans la catégorie « obligations et autres titres à revenu fixe » est composé de RMBS et obligations diverses.

Le poste « Actions et autres titres à revenu variable » se compose exclusivement d'actions.

Les titres de placement privés sont dépréciés à hauteur des moins-values latentes, soit 1 057 K€ au 30 juin 2012

(1) La valorisation de l'ensemble du portefeuille des Titres d'Investissement est de 1 306 832 K€ en sachant que les Parts de CIF Assets sont valorisées au pair.

4 ACTIF IMMOBILISE

	BRUT 31/12/2011	ACQUISITIONS ou TRANSFERT	CESSIONS ou REMBOURSEMENTS ou Impact taux de change	BRUT 30/06/2012	DEPRECIATIONS AMORT	NET 30/06/2012
Titres de participation et parts sur entreprises liées	6 398	0	0	6 398	6 352	46
Immobilisations incorporelles	1 709		0	1 709	1 443	266
Immobilisations corporelles	189	0	0	189	189	0
TOTAL	8 296	0	0	8 296	7 984	312

4.1 TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Dénomination	Forme juridique	Capital x propres	% détenu	Valeur brute	Valeur nette	Prêts et avances consentis	Cautions et avais donnés	PNB ou C.A 2012	Dividendes Perçus en 2011	Résultat du dernier exercice clos	Date de clôture
FILIALES ET PARTICIPATIONS				6 351	<4 310						
FILIALES ET PARTICIPATIONS (+50%)											
PARTICIPATIONS (10 à 50%)											
CIF Services	GIE	-2 910	18,75%	1	546	2 906	0	12 680	0	-459	30/06/2012
GIE I-CIF	GIE	-11 855	31,75%	6 350	3 764	37 506	0	16 222	0	-2 845	30/06/2012
FILIALES ET PART. NON REPRISES EN A				47	45						
FILIALES NON REPRISES EN A											
a. filiales françaises											
b. filiales étrangères											
PARTICIPATIONS NON REPRISES EN A											
a. filiales françaises				1	1				0		
b. filiales étrangères				46	44				0		
TOTAL				6 398	4 265	0	0		0		

4.2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	MONTANT BRUT	DEPRECIATIONS & AMORT	MONTANT NET
Frais d'établissement			
- frais de constitution			
- frais de premier établissement			
- frais d'augmentation de capital & opérations diverses			
Frais de recherche et développement			
- travaux de recherche fondamentale			
- recherche appliquée			
- développement expérimental			
Fonds commercial			
Certificat d'association FGD	266	0	266
Autres	1 443	-1 443	0
TOTAL	1 709	-1 443	266

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	MONTANT BRUT	DEPRECIATIONS & AMORT	MONTANT NET
Agencements et installations			0
Matériel de Bureau et informatique			0
Mobilier de bureau	189	-189	0
Matériel de transport			0
TOTAL	189	-189	0

5 AUTRES ACTIFS

	30/06/2012	31/12/2011	30/06/2011
Instruments conditionnels achetés	120 083	130 063	112 492
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	0	428	0
Créances relatives au report en arrière des déficits	0	0	0
Autres débiteurs divers	1 758	4 347	3 254
Stocks et emplois divers	0	0	0
Autres actifs divers	2 630 780	1 976 980	1 150 266
Créances douteuses nettes	221	221	221
Créances rattachées	108	121	116
Dépréciation créances douteuses	-221	-221	-221
TOTAL	2 752 729	2 111 939	1 266 128

Les opérations retracées sur la ligne « autres actifs divers » correspondent à des opérations de dépôt d'espèces avec certaines contreparties de marché avec lesquelles la 3CIF a signé des conventions dites de « cash collateral ». Ces conventions permettent de favoriser le développement des opérations traitées tout en limitant le niveau des risques réciproques des deux parties.

Les créances douteuses sont relatives à des taxes étrangères retenues à la source au cours d'exercices antérieurs. Elles sont intégralement dépréciées

6 COMPTES DE REGULARISATION ACTIF

	30/06/2012	31/12/2011	30/06/2011
- Comptes d'encaissement	0	0	0
- Comptes d'ajustement (1)	43 558	42 648	2 191
- Comptes d'écart (2)	16 708	17 662	18 702
- Pertes Potentielles	0	0	0
- Pertes sur instruments de couverture (3)	10 824	12 233	14 382
- Primes des titres à revenu fixe - Obligations	14 119	15 857	21 809
- Charges à répartir	7 114	8 201	11 311
- Charges constatées d'avance	5 091	5 429	7 598
- Produits à recevoir (4)	386 319	418 013	385 761
- Divers	0	0	0
TOTAL ACTIF	483 734	520 043	461 754

(1) Il s'agit de l'écart technique hors bilan

(2) Il s'agit principalement du solde des pertes sur OAT utilisés comme instruments de couverture, classés, avant leur cession, en titres de placement.

(3) Ce solde représente le cumul des soultes sur swaps perdantes après étalement de la période.

(4) Il s'agit principalement des intérêts courus non échus sur swaps.

Le montant non amorti des primes de remboursement sur titres émis est nul.

7 DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

	30/06/2012	31/12/2011	30/06/2011
Bons de caisse	0	0	0
Titres du marché interbancaires & T.C.N (1)	15 723 089	13 895 919	14 351 176
Emprunts obligataires	862 913	2 147 620	2 191 965
Autres dettes représentées par un titre			0
TOTAL	16 586 002	16 043 539	16 543 141
dont dettes rattachées	73 889	176 009	124 189

Devise d'émission	DEV	Montant 31/12/2011	au Emissions récompte	Échéance/ /récompte	Rachat	Montant 30/06/2012	au Montant 30/06/2012
TITRES INTERBANCAIRE EMIS	EUR	2 470 000	2 720 000	2 470 000		2 720 000	2 720 000
TCN EMIS	EUR	11 156 067	88 554 559	86 948 687		12 761 939	12 761 939
TCN EMIS	GBP	17 850				17 850	22 124
TCN EMIS	HKD					-	-
TCN EMIS	JPY	9 000 000				9 000 000	89 883
TCN EMIS	USD	6 000				6 000	4 766
TCN EMIS	PLN	60 000		60 000		0	0
TCN EMIS	CZK	505 186		65 190		439 996	20 051
TCN EMIS	CHF	20 745 103	60 000			60 000	49 875
TCN EMIS			88 614 559	87 073 877		22 285 785	12 948 638
EMPRUNTS OBLIGATAIRES	EUR	1 839 090		1 102 049		737 041	737 041
EMPRUNTS OBLIGATAIRES	JPY					0	
EMPRUNTS OBLIGATAIRES	USD	328 000		194 000		134 000	106 434
EMPRUNTS OBLIGATAIRES							843 475
Total des valeurs nominales							
Dettes Rattachées / Créances rattachées							
DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE							
16 512 113							
73 889							
16 586 002							

8 AUTRES PASSIFS

	30/06/2012	31/12/2011	30/06/2011
Instruments conditionnels vendus	121 115	130 880	112 940
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	0	0	0
Dettes de titres empruntés	0	0	0
Créditeurs divers (1)	25 340	7 903	23 318
Autres passifs divers	76 057	87 267	53 710
Dettes rattachées	4	8	12
TOTAL	222 516	226 058	189 980

Les opérations retracées sur la ligne « autres passifs divers » correspondent à des opérations de dépôt d'espèces avec certaines contreparties de marché avec lesquelles la 3CIF a signé des conventions dites de « cash collateral ». Ces conventions permettent de favoriser le développement des opérations traitées tout en limitant le niveau des risques réciproques des deux parties.

(1) Au 30 juin 2012 les dettes fournisseurs sont de 596K€ avec un paiement à 30 jours.

9 COMPTES DE REGULARISATION PASSIF

	30/06/2012	31/12/2011	30/06/2011
- Comptes d'encaissement	0	0	0
- Comptes d'ajustement (1)			
- Comptes d'écart (2)	25 674	27 372	29 213
- Gains Potentiels	0	0	0
- Gains sur instruments de couverture (3)	36 442	45 664	61 271
- Produits constatés d'avance (4)	1 453	2 096	2 889
- Charges à payer (5)	587 547	506 748	539 631
- Divers (6)	406	141	150
TOTAL PASSIF	651 522	582 021	633 154

(1) Il s'agit de l'écart technique hors bilan.

(2) Le solde représente le cumul des gains sur OAT utilisés comme instruments de couverture.

(3) Ce solde correspond à hauteur de 35 336K€ au solde des soultes de swaps gagnantes, après étalement de la période.

(4) Dont solde restant à étaler de :

- frais de remboursement anticipé 975K€,

- primes de couverture : 420€

- primes d'émission sur titres à revenu fixe : 58K€

(5) Il s'agit principalement des intérêts courus non échus sur swaps.

(6) Il s'agit du compte de séquestre Lehman Brothers.

10 PROVISIONS et DEPRECIATIONS

MOUVEMENTS DES DEPRECIATIONS ET PROVISIONS						
	CLOTURE 31/12/2011	DOTATIONS	REPRISES		AUTRES MOUVEMENTS	CLOTURE 30/06/2012
			UTILISEES	NON UTILISEES		
PROVISION POUR DEPRECIATION DES CREANCES INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF						
- Effets publics et assimilés	1 595			37	0	1 558
- Créances sur établissements de crédit	0					0
- Créances sur la clientèle	313					313
- Obligations, actions et autres titres à revenu fixe et variable : placement	1 417	545		905		1 057
- Obligations, actions et autres titres à revenu fixe et variable : investissement	6 716			1 351		5 365
- Titres de participations, parts dans les entreprises liées	6 351					6 351
- Immobilisations incorporelles et corporelles	0					0
- Actions propres	0					0
- Autres actifs	221					221
TOTAL	16 614	545		2 293	0	14 866
- dont provisions constituées au titre du risque pays		0	0	0	0	
AUTRES PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF						
- provisions pour risque d'exécution des engagements par signature	0					0
- provisions pour risque pays	0					0
- provisions pour risque sur opérations de promotion immobilière	0					0
- provisions pour charges de retraite	39	59		39		59
- autres provisions pour risques et charges	0	0				0
- dont provisions pour restructuration	0					0
- dont provisions pour situation nette de participations (1)	3 323	1 000				4 323
- dont provisions pour impôts	0			0		0
- dont provisions pour litige	10					10
- dont autres provisions pour risques et charges	0					0
	3 372	1 059		39		4 392

(1) la variation de la dépréciation sur situation nette a été calculée sur la base des comptes provisoires des GIE

11 DETTES SUBORDONNEES : DEPOTS DE GARANTIE A CARACTERE MUTUEL

L'évolution de ce poste est retracée dans le tableau suivant :

Postes	Solde au 31 décembre 2011	Augmentations	Diminutions	Solde au 30 juin 2012
Fonds de capitalisation	65 864			65 864

Le Fonds de Capitalisation a été alimenté durant les premières années de la 3CIF par une participation des emprunteurs calculée au prorata des concours à moyen et long terme mis à leur disposition par la Caisse Centrale. Cette participation était de 1 à 2 % du montant nominal des prêts mis en place selon la durée des concours alloués.

Le fonds appartient aux emprunteurs. Il est toutefois destiné à être converti en capitaux permanents sous forme d'augmentations de capital ou de Titres Subordonnés à Durée Indéterminée (T.S.D.I.) au rythme et dans les conditions proposés à l'Assemblée Générale de la Caisse Centrale par le Conseil d'Administration.

12 FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX

Au 31 décembre 2009, le fonds pour risques bancaires généraux avait été repris en totalité.

13 CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION DU RESULTAT (ET HORS FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX)

Postes	Solde au 31 décembre 2011	Augmentations	Diminutions	Solde au 30 juin 2012
Capital	117 014			117 014
Primes d'émission	52 226			52 226
Réserve légale	8 738	969		9 707
Réserve réglementée	0			0
Provisions réglementées	14 157	21		14 178
Réserves ordinaires	5 858			5 858
Report à nouveau	17 911	53		17 964
Résultat	19 377	19 154	-19 377	19 154
Total	235 281	20 197	-19 377	236 101
Distribution de dividendes		18 355		
Nombre d'actions émises	764 797			764 797
Valeur nominale en euros	153			153

Le capital social de la Caisse est composé au 30 juin 2012 de 764 797 actions d'une valeur nominale de 153 euros. Il est détenu à 99,89% par Crédit Immobilier de France Développement.

INFORMATIONS SUR LES POSTES D'ENGAGEMENTS HORS-BILAN

14 HORS BILAN HORS I.F.A.T. (Instruments Financiers A Terme)

	30/06/2012	31/12/2011	30/06/2011
Engagements donnés (1)			
Engagements de financement	1 231 468	5 484 890	4 256 573
Engagements en faveur d'établissements de crédit	430 651	4 415 651	3 373 851
Engagements en faveur de la clientèle	800 817	1 069 239	882 722
Engagements de garantie	6 277 636	5 171 889	6 067 924
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	6 276 756	5 171 009	6 067 044
Engagements d'ordre de la clientèle	880	880	880
Engagements sur titres		129 600	30 000
Titres acquis avec faculté de rachat reprise			
Autres engagements donnés		129 600	30 000
Autres engagements donnés	5 808 146	1 435 410	
Opérations de promotion			
Opérations de change			
Autres	5 808 146	1 435 410	
Engagements reçus			
Engagements de Financement	160 000	463 382	160 000
Engagements reçus d'établissements de crédit	160 000	463 382	160 000
Engagements reçus de la clientèle			
Engagements de Garantie	7 158 139	6 181 795	6 407 904
Engagements reçus d'établissements de crédit	7 158 139	6 181 795	6 407 904
Engagements sur Titres			
Titres vendus avec faculté de rachat reprise			
Autres engagements reçus			
Autres engagements reçus	77 918		
Opérations de promotion			
Opérations de change			
Autres	77 918		
Engagements douteux			
Engagement de retraite			

(1) Dont : Engagements donnés / Entreprises liées :	30/06/2012	31/12/2011	30/06/2011
Engagements de financement	430 000	4 415 000	3 373 200
Engagements de garantie	5 707 427	5 162 099	0

15 INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME ET OPERATIONS DE CHANG A TERME	30/06/2012			31/12/2011	30/06/2011
	opérations de couverture	opérations de gestion de position	Total	Total	Total
Opérations de taux	187 345 664		187 345 664	183 026 599	184 609 062
<i>Sur marchés organisés</i>					
opérations fermes					
accords de taux futurs					
opérations conditionnelles					
options					
<i>De gré à gré</i>	187 345 664		187 345 664	183 026 599	184 609 062
opérations fermes	178 571 611		178 571 611	173 680 442	175 594 311
swaps	169 724 611		169 724 611	171 889 942	174 511 311
accords de taux futurs	8 847 000		8 847 000	1 790 500	1 083 000
autres contrats à terme					
opérations conditionnelles	8 774 053		8 774 053	9 346 157	9 014 752
options	64 139		64 139	79 178	81 993
contrat de taux plafond et plancher	8 709 914		8 709 914	9 266 979	8 932 759
<i>Dont : Instruments conditionnels achetés</i>	4 412 043		4 412 043	4 695 637	4 530 865
<i>Dont : Instruments conditionnels vendus</i>	4 297 871		4 297 871	4 571 342	4 401 893
Opérations de change	253 051		253 051	363 403	381 003
<i>Sur marchés organisés</i>					
opérations fermes					
accords de taux futurs					
opérations conditionnelles					
options					
<i>De gré à gré</i>	253 051		253 051	363 403	381 003
opérations fermes					
swaps financiers et swaps de change	253 051		253 051	363 403	381 003
accords de taux futurs					
autres contrats à terme					
opérations conditionnelles					
options					
contrat de taux plafond et plancher					
Autres opérations					
<i>Sur marchés organisés</i>					
opérations fermes					
accords de taux futurs					
opérations conditionnelles					
options					
<i>De gré à gré</i>					
opérations fermes					
swaps					
accords de taux futurs					
autres contrats à terme					
opérations conditionnelles					
options					
contrat de taux plafond et plancher					

VALORISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME ET OPERATIONS DE CHANGE A TERME	30/06/2012		31/12/2011		30/06/2011	
	Opérations de couverture		Opérations de couverture		Opérations de couverture	
	Nominal	Valorisation	Nominal	Valorisation	Nominal	Valorisation
Swaps de taux	169 724 611	-1 034 200	171 889 942	-263 703	174 511 311	-229 010
Accords de taux futurs	8 847 000	-1 788	1 790 500	-1 845	1 083 000	-249
Options	64 139	-86	79 178	-673	81 993	-825
Contrats de taux plafond et plancher	8 709 914	-52	9 266 979	30	8 932 752	307
Cross Currency Swaps	253 051	35 634	363 403	37 735	381 003	-7 158
TOTAL	187 598 715	-1 000 492	183 390 002	-228 456	184 990 059	-236 935

La juste valeur des instruments est déterminée par applications de modèles et techniques d'évaluation.

INFORMATIONS SUR LES POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

16 INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES			
	30/06/2012	31/12/2011	30/06/2011
Etablissement de crédit	687 788	1 377 040	650 532
Clientèle	181 853	273 213	150 638
Obligations et autres titres à revenu fixe	38 371	47 030	22 199
Autres produits assimilés		501	
TOTAL	908 012	1 697 784	823 369

17 INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES			
	30/06/2012	31/12/2011	30/06/2011
Etablissement de crédit	-683 734	-1 275 421	-638 248
Clientèle	-8 359	3 819	12 667
Obligations et autres titres à revenu fixe	-182 975	-392 762	-181 620
Dettes subordonnées	-32	-76	-38
Autres charges assimilées	0	0	0
TOTAL	- 875 100	-1 664 440	- 807 239

18 REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE			
	30/06/2012	31/12/2011	30/06/2011
Revenus des actions et autres titres à revenu variable	0	0	0
Revenus des participations & autres titres LT	0	41	0
Revenus des parts dans entreprises liées (1)			
TOTAL	0	41	0

19 COMMISSIONS PRODUITS			
	30/06/2012	31/12/2011	30/06/2011
Opérations avec établissements de crédit	19	78	58
Opérations avec la clientèle			
Opérations sur titres	0	0	0
Opérations de change	0	0	0
Opérations sur instruments financiers à terme	0	0	0
Prestations de services financiers	1 244	2 301	1 195
Autres commissions	0	0	0
TOTAL	1 263	2 379	1 253

20 COMMISSIONS CHARGES			
	31/12/2011	31/12/2011	30/06/2011
Opérations avec établissements de crédit	- 100	- 506	-241
Opérations avec la clientèle	0	0	0
Opérations sur titres	-28	-24	-15
Opérations de change	0	0	0
Opérations sur instruments financiers à terme	0	0	0
Prestations de services financiers	- 579	-1 454	-582
Autres commissions	0	0	0
TOTAL	-707	-1 984	-838

21 GAIN OU PERTE SUR PORTEFEUILLE DE NEGOCIATION			
	30/06/2012	31/12/2011	30/06/2011
Opérations sur titres de transaction	0	0	0
Opérations de change	152	24	29
Opérations sur instruments financiers à terme	0	0	0
TOTAL	152	24	29

22 GAIN OU PERTE SUR OPERATIONS SUR TITRES DE PLACEMENT ET ASSIMILES

	30/06/2012	31/12/2011	30/06/2011
Titres de placement	1 135	4 561	3 057
plus et moins-values réalisées	775	1 576	730
dotations et reprises sur dépréciation	360	2 985	2 327
frais d'acquisition	0	0	0
Titres de l'activité de portefeuille	0	0	0
plus et moins-values réalisées	0	0	0
dotations et reprises sur dépréciation	0	0	0
frais d'acquisition	0	0	0
TOTAL	1 135	4 561	3 057

23 AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE

	30/06/2012	31/12/2011	30/06/2011
Activité immobilière	0	0	0
Quote-part des opérations faites en commun	0	0	0
Divers (1)	6	3	13
TOTAL	6	3	13

24 AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

	30/06/2012	31/12/2011	30/06/2011
Activité immobilière	0	0	0
Quote-part des opérations faites en commun	0	0	0
Charges refacturées	0	0	0
Divers	0	-5	-5
TOTAL	0	-5	-5

25 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

	30/06/2012	31/12/2011	30/06/2011
Frais de personnel	-1 472	-3 568	- 1 603
Salaires et traitements	-828	-2 102	-895
Charges sociales	-477	-960	-514
Intéressement et participation	-9	-227	-54
Autres	-137	-278	-140
Dotations et reprises de provisions	-21	-1	0
Refacturations	0	0	0
Frais administratifs nets	-5 587	-8 758	-5 054
Impôt et taxes	-1 502	-1 563	-1 180
Services extérieurs	-4 085	-7 195	-3 874
Autres	0	0	0
Dotations et reprises de provisions	0	0	0
Refacturations	635	1 273	635
TOTAL	-6 424	-11 053	- 6 022

EFFECTIF			
	30/06/2012	31/12/2011	30/06/2011
Effectifs salariés	26	28	29
Direction et cadres	23	25	28
Agents de maîtrise			
Collaborateurs	3	3	1
Effectifs utilisés	26	28	29

La Caisse Centrale n'a versé aucun jeton de présence aux membres du Conseil d'administration au cours des trois derniers exercices.

Aucune rémunération, avance ni crédit n'a été accordé aux dirigeants et membres du Conseil d'Administration.

CHARGES ET PRODUITS SUR EXERCICES ANTERIEURS			
	30/06/2012	31/12/2011	30/06/2011
Taxe Professionnelle	0	0	0
Honoraires	0	0	0
Charges de personnel	0	0	0
Impôts sur les sociétés	0	0	0
TOTAL	0	0	0

26 VENTILATION DU COÛT DU RISQUE			
	30/06/2012	31/12/2011	30/06/2011
Coût du risque sur établissements de crédit	0	0	0
dotations nettes aux provisions & dépréciations	0	0	0
pertes sur créances irrécouvrables	0	0	0
récupérations sur créances amorties	0	0	0
Coût du risque sur la clientèle	-1 000	-3 046	-470
dotations nettes aux provisions & dépréciations	-1 000	-3 046	-470
pertes sur créances irrécouvrables	0	0	0
récupérations sur créances amorties	0	0	0
coût FGAS	0	0	0
Coût du risque sur portefeuille titres	0	0	0
dotations nettes aux provisions & dépréciations	0	0	0
pertes sur créances irrécouvrables	0	0	0
récupérations sur créances amorties	0	0	0
Coût du risque sur autres opérations	0	0	100
dotations nettes aux provisions & dépréciations	0	0	100
pertes sur créances irrécouvrables	0	0	0
récupérations sur créances amorties	0	0	0
TOTAL	-1 000	-3 046	-570

27 GAIN OU PERTE SUR ACTIFS IMMOBILISES

	30/06/2012	31/12/2011	30/06/2011
Immobilisations financières	1 388	3 461	959
plus et moins values réalisées			0
dotations et reprises sur dépréciations	1 388	3 461	959
Immobilisations incorporelles			0
Immobilisations corporelles			0
TOTAL	1 388	3 461	959

28 IMPOTS SUR LES BENEFICES

	base	taux d'imposition	Impôt
Impôt afférant au résultat courant			
taux normal	26 479	34,39	-9 105
taux réduit des plus-values à long terme	0	0	0
Contribution IS de 5%	8 826	5,00	-441
Impôt afférant au résultat exceptionnel			0
Crédits d'impôt			0
Avoirs fiscaux			0
IS relatif aux exercices antérieurs			0
Rappel d'impôts			0
Charge fiscale de l'exercice			-9 550

La Caisse Centrale est entrée, à compter du 01/01/2006, dans le périmètre d'intégration fiscale de CIFD.

29 VENTILATION SELON LA DUREE RESIDUELLE

VENTILATION SELON LA DUREE RESIDUELLE					
	moins de 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	TOTAL
ACTIF (1)	2 105 211	4 635 297	2 278 799	14 063 718	23 083 025
Créances sur établissements de crédit	1 756 813	4 386 274	873 100	8 586 829	15 603 016
Opérations avec la clientèle	233 655	106 251	48 645	1 807 736	2 196 287
Obligations et autres titres à revenu fixe	114 743	142 772	1 357 054	3 669 153	5 283 722
PASSIF (2)	11 127 198	5 769 547	7 004 256	1 863 484	25 764 485
Dettes envers les établissements de crédit	3 990 470	1 223 750	3 125 000	286 242	8 625 462
Opérations avec la clientèle	9 383		9 297	543 047	561 727
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées (3)	7 127 345	4 545 797	3 869 959	1 034 195	16 577 296
INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME	66 047 287	19 704 664	29 411 862	72 434 902	187 598 715
Opérations de gré à gré	66 047 287	19 704 664	29 411 862	72 434 902	187 598 715
Opérations sur marchés organisés	0	0	0	0	0

(1) créances brutes hors créances rattachées et douteuses

(2) dettes hors dettes rattachées

(3) dont dettes subordonnées 65 864 k€

31 OPERATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES

	dont opérations avec :					Autres
	Entreprises liées	CEM	Filiales opérationnelles	CIFD	CIF Assets	
ACTIF						
- Créances sur établissements de crédit <i>dont créances rattachées</i>	22 272 905 15 614 609 22 897	4 231 561 0 0	15 711 131 15 614 609 22 897	2 108 831	168 587	52 796
- Opérations avec la clientèle	2 159 951	0	0	2 108 718		51 233
- Obligations et autres titres à revenus fixes <i>dont créances rattachées</i>	4 217 327 12 327	4 217 327 12 327	0 0			
- Autres actifs	13 602	11 891	223			1 488
- Comptes de régularisation	267 416	2 342	96 299	112	168 587	75
- Parts dans les entreprises liées	0	0	0			0
PASSIF						
- Dettes envers les établissements de crédit <i>dont dettes rattachées</i>	14 491 713 4 290 028 629	8 822 181 1 287 117 238	3 208 715 2 839 205 391	209 300 163 707	2 244 153	7 364
- Opérations avec la clientèle	543 047	0	0		543 047	
- Dettes représentées par un titre <i>dont dettes rattachées</i>	9 250 541 1 546	7 520 715 715	11 292 392	17 428 197	1 701 106 242	0
- Autres passifs	148 791	0	120 890	27 901		
- Comptes de régularisation	189 132	14 349	171 465	264		3 054
- Provisions	4 311	0				4 311
- Dettes subordonnées <i>dont dettes rattachées</i>	65 864 0	0 0	65 864 0			
HORS BILAN						
- Opérations effectuées de gré à gré sur instruments de couverture	130 655 769	48 343 716	59 064 698	2 916	23 244 440	
- Engagements reçus	6 532 062		6 532 062			
- Engagements donnés	6 937 376	5 707 003	430 425		799 949	0

Au 30 juin 2012, la 3CIF a émis un billet à ordre d'un montant de 2,72 milliards d'euros garanti, pour un montant égal à 149% de son montant nominal, par des créances hypothécaires détenues par le Crédit Immobilier de France ; ce billet a été souscrit par CIF Euromortgage. En outre, la 3CIF bénéficie du placement de la liquidité de CIF Euromortgage, sous forme d'un prêt à court terme collatéralisé pour un montant de 1,20 milliard d'euros et d'un certificat de dépôt pour d'un montant nominal de 5,99 milliards d'euros. Enfin la 3CIF a souscrit pour 3,70 milliards d'euros de titres émis par CIF Euromortgage au cours du 1^{er} semestre 2012.

32 TABLEAU DE TRESORERIE

Tableau de flux de trésorerie	30/06/2012	31/12/2011	30/06/2011
Résultat avant impôts	28 700	26 339	14 006
+/- Dotations nettes à l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	0	0	0
- Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations			
+/- Dotations nettes aux provisions	-707	-2 338	-3 491
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence			
+/- Perte nette/gain net des activités d'investissement			
+/- (Produits)/charges des activités de financement	-775	-1 576	-730
+/- Autres mouvements	105 450	-18 975	87 295
- Impôts	-9 546	-6 962	-3 622
= Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	94 421	-29 851	79 452
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	2 529 051	-3 710 518	-5 142 439
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	-49 909	-103 957	-40 846
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-2 584 198	3 822 109	5 093 332
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	9 827	16 779	61 074
- Impôts versés			
= Diminution/ (augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	-95 229	24 412	-28 879
TOTAL Flux net de trésorerie généré par l'activité OPERATIONNELLE (A)	27 893	20 900	64 579
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	145 586	373 059	197 293
+/- Flux liés aux immeubles de placement			
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	0	775	0
Total Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	145 586	373 834	197 293
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-18 355	-19 120	-19 120
+/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	-1 284 707	-664 092	-619 747
Total Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	-1 303 062	-683 212	-638 867
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	0	0	0
Augmentation/ (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)	-1 129 583	-288 477	-376 995
<i>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</i>			
Caisse, banques centrales, CCP (actif & passif)	35 091	46 080	46 080
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	22 597	300 525	300 525
<i>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</i>			
Caisse, banques centrales, CCP (actif & passif)	69 764	35 091	13 854
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	-1 141 659	22 597	-44 243
Variation de la trésorerie nette	-1 129 583	-288 917	-376 995

CAISSE CENTRALE DU CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE
3CIF

Siège social : 26/28, rue de Madrid - 75008 Paris

PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers
92208 Cedex Neuilly Sur Seine

Mazars

61, rue Henri Regnault
92200 Courbevoie

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE
SEMESTRIELLE 2012

PERIODE DU 1^{er} JANVIER AU 30 JUIN 2012

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels de la Caisse Centrale du Crédit Immobilier de France, relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2012, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels ont été établis sous la responsabilité de votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives, obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, la régularité et la sincérité des comptes semestriels et l'image fidèle qu'ils donnent du patrimoine de la société et de la situation financière à la fin du semestre ainsi que du résultat du semestre écoulé de la société.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes 1.71 « Evénements postérieurs à la clôture – Crédit Immobilier de France », 2.1 « Continuité de l'exploitation » et 31 « Opérations avec les entreprises liées » de l'annexe aux comptes semestriels qui :

- rappellent que les comptes semestriels de la CAISSE CENTRALE DU CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE – 3CIF, ont été établis selon les règles applicables en situation de continuité d'exploitation,
- exposent le contexte pris en compte par le Conseil d'administration pour arrêter les comptes semestriels de la 3CIF qui a permis de retenir la convention comptable de continuité de l'exploitation, et notamment les éléments suivants :

« Le 28 août 2012, l'agence de notation Moody's a dégradé la note de la dette à long terme de la 3CIF de A1 à Baa1 ainsi que celle de la dette à court terme de Prime 1 à Prime 2. Par ailleurs, la note des obligations foncières de CIF EUROMORTGAGE a été abaissée de Aaa à Aa1. Ces événements ont conduit le groupe CIF à solliciter le soutien de l'Etat.

Le 1^{er} septembre 2012, le Ministre de l'Economie et des Finances a confirmé par voie de communiqué officiel le soutien de l'Etat au Crédit Immobilier de France en annonçant : « Pour permettre au groupe CIF de respecter l'ensemble de ses engagements, l'Etat a décidé de répondre favorablement à sa demande de lui octroyer une garantie. Cette garantie sera mise en place sous réserve de l'autorisation de la Commission Européenne et du Parlement, qui sera saisi dans le cadre de la plus prochaine loi de finances.

S'appuyant sur des fonds propres substantiels et une rentabilité opérationnelle satisfaisante au premier semestre 2012, le groupe CIF considère que cette garantie de l'Etat, soumise à l'autorisation des instances citées ci-dessus, doit permettre au groupe CIF, de respecter l'ensemble de ses obligations financières.

Les conditions d'octroi et d'exécution de la garantie de l'Etat seront prises en compte dès lors qu'elles auront été fixées.»

Si la garantie de l'Etat n'était pas formellement mise en place, 3CIF serait amenée à examiner les conséquences éventuelles d'une telle situation sur la convention comptable de continuité d'exploitation pour l'établissement des comptes.

2. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels.

Fait à Courbevoie et Neuilly sur Seine, le 5 septembre 2012

PricewaterhouseCoopers Audit

Pierre Clavié

Mazars

Franck Boyer

DECLARATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE

Je soussigné, Patrick Amat, Directeur général,

Atteste qu'à ma connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Caisse Centrale du Crédit Immobilier de France-3CIF, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elle est confrontée.

Fait à Paris, le 6 septembre 2012

Patrick Amat
Directeur général

